SMICTOM ALSACE CENTRALE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026-2032

Sobriété et circularité, cap sur la neutralité carbone

Avec le soutien de climaxion, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ADEME, Grand Est

Pour en savoir plus sur le service public de gestion des déchets en Alsace Centrale **www.smictom-alsacecentrale.fr**

Objectif ZÉRO DÉCHET, SMICTOM ALSACE CENTRALE, TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Editorial

Moins de déchets, moins de carbone, plus de cohérence : un territoire engagé pour l'avenir

Le SMICTOM d'Alsace Centrale engage, à travers ce quatrième Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2026-2032, une dynamique ambitieuse pour intensifier la prévention des déchets sur son territoire.

Ce programme s'inscrit dans une logique de décarbonation du service public des déchets, en cohérence avec la feuille de route énergie-climat du SMICTOM. Il contribue également aux démarches territoriales portées par des Communautés de Communes dans le cadre de Territoires Engagés pour la Transition Écologique, mais aussi aux dynamiques des Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Grand Est.

Plus récemment, une attention renforcée est portée à la réduction des plastiques à usage unique, à travers l'engagement du SMICTOM à contribuer activement à la feuille de route régionale « Zéro plastique 2030 », lancée par la Région Grand Est. L'objectif est clair : sortir progressivement du tout-plastique en repensant nos modes de consommation et de production.

Cet engagement collectif repose sur une conviction simple : la sobriété n'est pas une contrainte subie, mais une opportunité pour transformer nos modes de vie. Par la prévention, le réemploi, la réparation et la valorisation organique, le SMICTOM agit avec l'ensemble des acteurs du territoire – élus, habitants, associations, professionnels – pour faire des déchets une ressource au service d'une économie plus circulaire et d'un avenir bas carbone.

Jean-Pierre PIELA
Président du SMICTOM d'Alsace Centrale

Table des matières

Introduction **p5**

1.Contexte et enjeux **p7**
1.1 Cadre réglementaire et stratégique p8
1.2 Enjeux pour le territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale p8
1.3 Inscription dans les politiques publiques locales p9

2.Diagnostic du territoire **p11**
2.1 Territoire et population du SMICTOM d'Alsace Centrale P12
2.2 Organisation du service public des déchets p15
2.3 Evaluation du gisement et performances de tri p18
2.4 Gisement prioritaires p19
2.5 Le regard de la population sur le service déchets ..... p 19
2.6 Bilan carbone et enjeux climatique p21
2.7 Trois PLPDMA : un socle pour aller plus loin p21
2.8 Conclusion du diagnostic p22

3. Méthodologie de concertation et d'élaboration du programme **p25**
31. Travail interne et expertise métier p26
3.2 Concertation territoriale avec les acteurs locaux p26
3.3 Consultation des élus et des intercommunalités p26
3.4 Consultation publique p26

4. Trajectoire et objectifs chiffrés **p29**
4.1 Une trajectoire alignée sur la neutralité carbone p30
4.2 Les objectifs chiffrés 2026-2032 ..... p31
4.3 Une ambition partagée et progressive p31

5. Gouvernance et fonctionnement du PLPDMA **p33**
5.1 Organisation générale et rôle de la CCES p34
5.2 Composition de la CCES p34
5.3 Modalité de fonctionnement ..... p 34
5.4 Les acteurs et partenaires du territoire p36
5.5 Les indicateurs de suivi ..... p 36
5.6 Moyens humains et financiers alloués p36
6. Plan d'actions p39

Annexes **p57**

Glossaire **p68**

Introduction

Depuis plus de vingt ans, le SMICTOM d'Alsace Centrale mène une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets, avec un triple objectif : préserver les ressources, contribuer à la neutralité carbone et maitriser les coûts de gestion des déchets.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) définit la stratégie du syndicat pour réduire les déchets à la source. Document réglementaire inscrit dans le Code de l'environnement (article L541-15-1), il fixe une trajectoire claire : réduire la production de déchets ménagers de 52 kg/habitant/an d'ici 2032, limiter fortement les ordures ménagères résiduelles, développer le réemploi et renforcer l'économie circulaire.

Soutenu par un diagnostic précis et une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, ce programme place la prévention au cœur de l'action publique.

Une ambition renforcée

Déjà en avance sur l'objectif national de réduction de 15 % des déchets ménagers par habitant fixé par la loi AGEC à l'horizon 2030, le SMICTOM engage avec cette quatrième édition du PLPDMA (2026–2032) une nouvelle étape. Résolument tournée vers la transformation et la décarbonation du service public des déchets, elle s'inscrit dans la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050, définie par l'ADEME.

Les efforts porteront prioritairement sur cinq gisements stratégiques :

- le gaspillage alimentaire,
- les déchets verts,
- les emballages plastiques,
- les textiles sanitaires,
- et le réemploi.

Une démarche territoriale et collective

En mobilisant habitants, collectivités, entreprises et associations, le PLPDMA soutient la sensibilisation, l'évolution des comportements et l'émergence de solutions concrètes de prévention et de réemploi.

Il s'articule avec les autres démarches de transition écologique du territoire :

- les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET),
- le Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- les programmes Territoires Engagés pour la Transition Écologique (TETE),
- et la stratégie Économie Circulaire portée par le syndicat.

Le programme est également aligné sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) du Grand Est, ainsi que sur la feuille de route "Zéro Plastique 2030", à travers des actions de réduction du jetable, de développement du réemploi et d'optimisation du geste de tri.

Une réponse aux défis actuels

Dans un contexte marqué par l'inflation, les tensions sur les ressources et l'évolution des modes de vie, ce PLPDMA propose des leviers d'action concrets pour accompagner la transition vers des pratiques plus sobres, résilientes et responsables.

Ainsi, le SMICTOM d'Alsace Centrale confirme son rôle de moteur de la transition écologique et de la décarbonation du service public des déchets en Alsace Centrale, en inscrivant son action dans la hiérarchie européenne des modes de traitement : prévention, réemploi, recyclage, et valorisation énergétique.

SERVIETTES SALES

1. Contexte et enjeux

Le présent Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) couvre la période 2026-2032 et s'applique à l'ensemble du territoire géré par le SMICTOM d'Alsace Centrale, qui regroupe six Communautés de Communes et près de 132 000 habitants.

Créé pour organiser la collecte et le traitement des déchets ménagers, le SMICTOM assure aujourd'hui un service public complet : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, gestion de huit déchèteries, exploitation en régie du centre de tri de Scherwiller, organisation des filières REP, et mise en œuvre de la redevance incitative instaurée dès 2010. Son rôle va au-delà de la collecte et du traitement : il constitue un acteur territorial majeur de la transition écologique, en impulsant des actions de prévention, de sensibilisation et de réduction à la source.

1.1. Cadre réglementaire et stratégique

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) constitue l'outil opérationnel des collectivités pour mettre en œuvre, à l'échelle locale, les politiques nationales et européennes en matière de prévention des déchets.

La prévention, définie comme « toute action visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits », constitue le premier niveau de la hiérarchie européenne des modes de traitement :

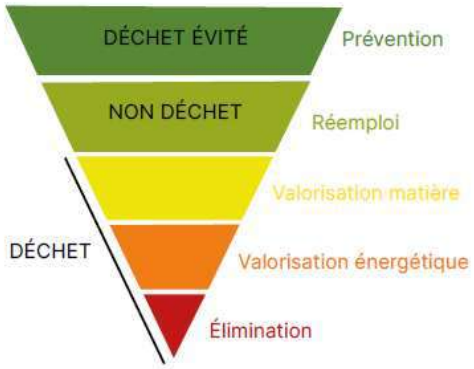

(Source ADEME)

Ce principe fondateur oriente l'ensemble des politiques publiques, depuis le **Grenelle de l'Environnement**, jusqu'aux lois récentes :

- **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, 2015)** : objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020 (par rapport à 2010).
- **Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, 2020)** : généralisation du tri à la source des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des plastiques à usage unique, développement du réemploi.
- **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** : cap de la neutralité carbone en 2050, avec réduction forte des émissions liées à la production et au traitement des déchets.

L'ADEME traduit ces objectifs dans ses **scénarios Transition(s) 2050**, qui montrent que la maîtrise de la production de déchets et le déploiement de l'économie circulaire sont indispensables pour atteindre la neutralité carbone.

1.2. Enjeux pour le territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale

À l'échelle locale, ces orientations nationales se traduisent par plusieurs enjeux majeurs :

- **Réduire la production de déchets** et agir en priorité sur la prévention et le réemploi.
- **Accompagner la mutation du service public déchets**, engagé dès 2010 avec la redevance incitative et renforcé en 2020 par la collecte des biodéchets.
- **Limiter les coûts de gestion** et garantir l'équité du service public, dans un contexte de hausse des charges de traitement.
- **Valoriser les ressources locales**, notamment les biodéchets et déchets verts, pour favoriser l'autonomie énergétique et agricole.
- **Renforcer la confiance et l'engagement des usagers**, en simplifiant le tri et en développant des solutions concrètes de proximité.

1.3. Inscription dans les politiques publiques territoriales

La stratégie du SMICTOM ne se construit pas isolément : elle s'articule avec les démarches territoriales et régionales en cours (annexe 1). Le futur PLPDMA s'inscrit pleinement dans la convergence de plusieurs politiques structurantes :

- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** porté par la Région Grand Est, qui fixe les grandes orientations

en matière d'économie circulaire et de gestion des ressources.

- Le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** lui-même conforme au Plan National.
- Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** piloté par le PETR Sélestat Alsace Centrale, dans lequel le PLPDMA sera intégré en annexe, afin de renforcer la cohérence territoriale.
- **Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, piloté aussi par le PETR Sélestat Alsace Centrale, en particulier pour l'axe lutte contre le gaspillage alimentaire.
- La démarche **Territoire Engagé Transition Écologique**, animée par l'ADEME et déployée dans les 6 Communautés de Communes membres du SMICTOM.
- L'engagement de **décarbonation du service public déchets.**

Le SMICTOM d'Alsace Centrale a souhaité élaborer ce programme dans une **démarche participative**, associant élus, communes, Communautés de Communes, associations, acteurs économiques et habitants.

Cette co-construction vise à :

- garantir l'adhésion du plus grand nombre,
- enrichir le programme d'expériences et d'idées locales,
- créer une dynamique collective pour relever ensemble les défis de la prévention et de la réduction des déchets.

Schéma d'articulation de politiques publiques en Alsace Centrale

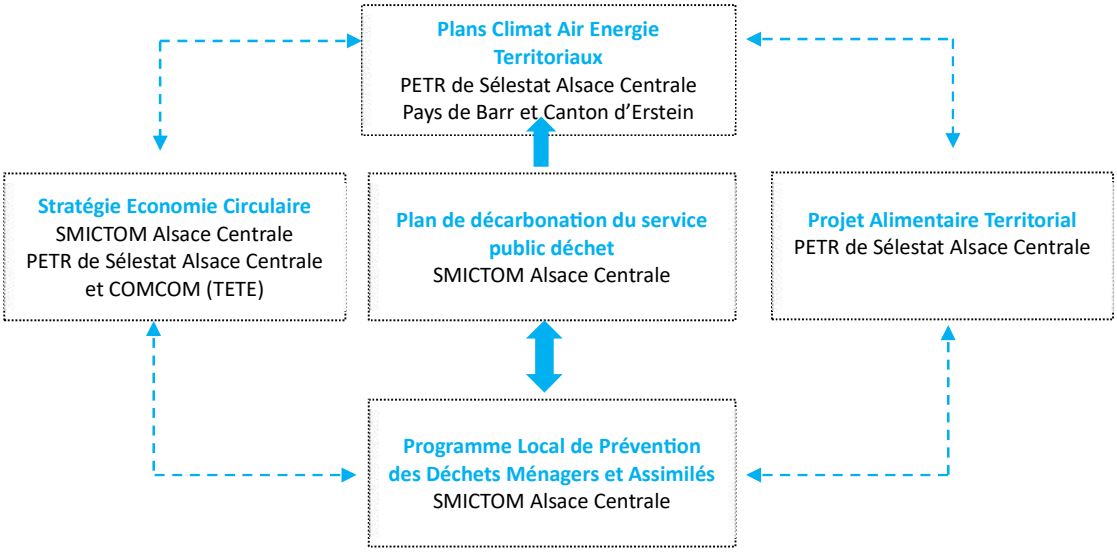

Compétence du SMICTOM d'Alsace Centrale

Le SMICTOM gère les déchets ménagers et assimilés :

- les déchets produits par les foyers,
- et ceux des activités économiques (commerces, artisans, services) lorsqu'ils ressemblent, en nature et en volume, à ceux des ménages.

Ne sont pas concernés : les déchets hors assimilés, relevant de filières spéciales (ex. : déchets du BTP, déchets à risque infectieux, etc.)

2. Diagnostic du territoire

Le SMICTOM d'Alsace Centrale regroupe 6 Communautés de Communes, 90 communes et 131 217 habitants, avec des spécificités socio-économiques et géographiques variées, qui impactent notamment les modalités de collecte.

A noter que le SMICTOM a en charge 18 des 28 communes qui composées la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les 10 communes restantes sont prises en charge directement par le service déchets de la Communauté de Communes via un contrat de délégation de service.

2.1 Territoire et population du SMICTOM d'Alsace Centrale

a) Répartition et évolution démographique

Sur la dernière décennie, la population a augmenté de 5%. Sa répartition sur le territoire a peu évolué. Deux intercommunalités concentrent les densités les plus fortes : la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires (28 % des habitants) et celle du Canton d'Erstein (22 %).

La géographie façonne largement cette répartition :

- **Vallée de Villé et Val d'Argent** : territoires de montagne.
- **Ried de Marckolsheim et Canton d'Erstein :** zones de plaine attractives.
- **Pays de Barr et Sélestat et Territoires :** territoires viticoles.
- **La ville de Sélestat**, plus urbanisée, concentre à elle seule près de 15 % de la population.

Les dynamiques démographiques diffèrent : Le Val d'Argent et la Vallée de Villé enregistre une légère baisse de population depuis 2014, tandis que le Pays

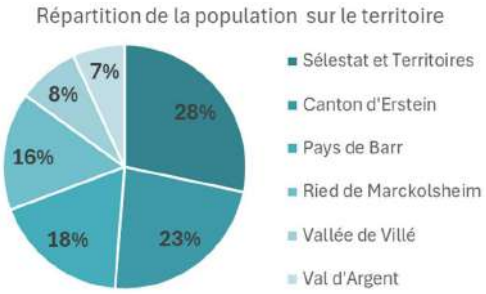

de Barr affiche une croissance modérée. En revanche, le Ried de Marckolsheim, le Canton d'Erstein et Sélestat connaissent une croissance plus soutenue.

La population vieillit : en dix ans, la part des moins de 30 ans a reculé de 8 points. En 2022, ils représentent 32 % des habitants, contre 36 % au niveau national. Par ailleurs, 61 % des foyers sont composés d'une à deux personnes sans enfants, ce qui influence directement les comportements de consommation et la production de déchets (volumes et typologie des flux).

Population et densité	Sélestat et Territoires	Val d'Argent	Vallée de Villé	Ried de Marckolsheim	Pays de Barr	Canton d'Erstein
Densité moyenne (hab/km²)	224,7	88,2	97	112	126	182,8

Typologie de logement	Ensemble	Sélestat et Territoires	Val d'Argent	Vallée de Villé	Ried de Marckolsheim	Pays de Barr	Canton d'Erstein
% de maisons	65%	56%	54%	83%	79%	66%	66%
% de propriétaires	66%	60%	59%	80%	76%	70%	71%

b) Typologie de l'habitat

L'habitat est majoritairement pavillonnaire : **65 % de maisons** contre 34 % d'appartements. Les **propriétaires** sont également majoritaires (**66 %**). Ces moyennes masquent toutefois de fortes disparités :

- **Vallée de Villé** : 83 % de maisons, 80 % de propriétaires.
- **Val d'Argent** : 54 % de maisons, 59 % de propriétaires.

Les zones rurales sont donc dominées par l'habitat individuel et la propriété, tandis que les zones urbaines affichent davantage de logements collectifs et de locataires.

c) Niveau de vie et catégories socio-professionnelles (INSEE 2023)

Le revenu médian du territoire du SMICTOM se situe entre **24 000 et 25 000 €**, légèrement supérieur à la moyenne nationale (23 300 €). Les écarts internes sont notables :

- **Val d'Argent** : revenu médian le plus faible (21 600 €).
- **Pays de Barr** et **Canton d'Erstein** : revenus les plus élevés (> 25 000 €).

Les inégalités de revenus restent modérées, avec un rapport interdécile de 2,6 dans les zones rurales à 3,0 dans les zones urbaines comme Sélestat.
Le territoire présente un **taux d'activité élevé (72–81 %)** et un **taux de chômage relativement bas (5,9–8,9 %)**. Les actifs sont majoritairement des professions intermédiaires, ouvriers et employés, avec une proportion de cadres plus importante dans les secteurs urbains.
Enfin, la part des retraités est importante (**27 à 34 %**), particulièrement dans les territoires de montagne et ruraux, renforçant les tendances au vieillissement démographique

d) Un tissu économique équilibré

Les diagnostics « Économie circulaire » menés par le PETR Sélestat Alsace Centrale et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, mettent en avant pour le territoire :

- un tissu dense de TPE/PME et d'entreprises artisanales,
- la présence d'acteurs majeurs déjà engagés dans des démarches circulaires (Cristal Union, Socomec, Würth),
- un réseau dynamique d'associations et de structures de l'ESS (Emmaüs [Ethiloc, Etikette] ADAPEI, etc.).

Le territoire présente une économie diversifiée qui constitue un levier pour déployer une politique ambitieuse de réduction des déchets :

- **Industrie et artisanat :** un socle de PME/TPE spécialisées (métallurgie, agroalimentaire, bois), porteur de coopérations pour l'écoconception, le réemploi ou la mutualisation.
- **Services :** un secteur en croissance, notamment le commerce, la santé et les services aux particuliers/entreprises, concentrés à Sélestat et Erstein, générant des enjeux accrus de gestion durable des flux.
- **Agriculture et viticulture :** secteurs structurants des zones rurales et viticoles, déjà appuyés par les circuits courts et le tourisme, favorisant la valorisation organique.

Cette structuration économique et ces dynamiques territoriales offrent un cadre solide pour atteindre les objectifs de la loi AGEC et du PRAEC Grand Est en matière de prévention et de valorisation des déchets.

ETABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS PAR SECTEURS D'ACTIVITE AGREGE (4930 Établissements) en 2023 (INSEE)

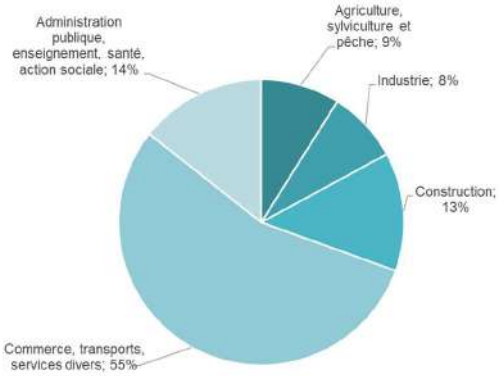

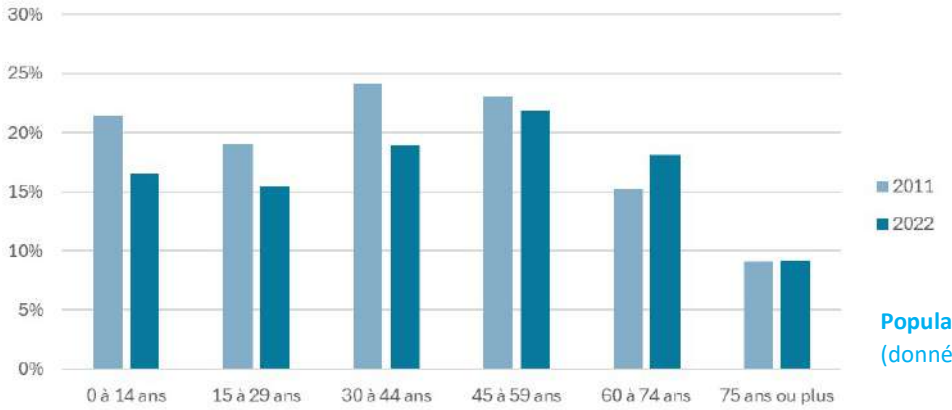

Population par tranche d'âges
(données INSEE)

Apports pour le PLPDMA

Ces caractéristiques offrent plusieurs leviers d'action pour la prévention des déchets :

- **La diversité des territoires** devra être prise en compte pour le déploiement des actions
- **Mobilisation des retraités (27%)** : favoriser leur engagement bénévole dans des actions et événements de prévention.
- **Sensibilisation des actifs (30-60 ans)** : campagnes ciblées et ateliers thématiques (eau du robinet, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire).
- **Maintenir le compostage** comme premier axe de prévention, en raison de la prédominance de l'habitat individuel.
- La **présence d'un tissu dense de PME/TPE et artisans** facilite la mise en place d'actions de prévention (réemploi, réparation, lutte contre le gaspillage).
- L'**ancrage agricole et viticole** offre des leviers forts pour agir sur les biodéchets et renforcer les synergies avec le **PAT**.
- Le **tourisme** représente à la fois un secteur de valorisation (promotion du zéro déchet, circuits courts) et un défi en termes de gestion des déchets saisonniers.
- La transition écologique peut devenir un **facteur de compétitivité économique**, notamment via l'innovation dans l'économie circulaire.

2.2 Organisation du service public des déchets

a) Organisation de la collecte

Le SMICTOM d'Alsace Centrale assure un service public de gestion des déchets complet et intégré, adapté à un territoire rural et périurbain. La collecte en porte-à-porte constitue la base du dispositif :

- **Bac gris** pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), avec un quota de levées incluses dans la redevance incitative ; ces déchets sont pris en charge par des incinérateurs régionaux avec valorisation énergétique,
- **Bac jaune** pour les emballages et papiers, collecté tous les quinze jours.
- Un maillage dense de **points d'apport volontaire (PAV)** complète la collecte, notamment pour le verre, les biodéchets et dans les secteurs difficiles d'accès.
- Un réseau de **huit déchèteries** est en place pour les autres déchets.

b) Les déchèteries, un levier majeur de réduction et de valorisation

Le réseau des huit déchèteries du SMICTOM accueille chaque année près de 31 600 tonnes de déchets (soit 241 kg/hab), couvrant une large diversité de flux (déchets verts, gravats, électroménagers, mobilier, déchets dangereux…).

Toutes disposent des filières REP, a l'exception de la filière PMCB (déchets de chantier), assurant une valorisation spécifique des déchets concernés.

Les déchets verts représentent à eux seuls près d'un quart des apports, tandis que de nouvelles filières (plâtre, huisseries, CSR -Combustible Solide de Récupération) confirment la dynamique d'élargissement de la valorisation.

Les déchèteries accueillent également des espaces de réemploi, dont le contenu est pris en charge par Emmaüs Scherwiller : plus de 2 000 tonnes d'objets alimentent ainsi chaque année le circuit local de la seconde main.

Depuis 2010, les tonnages collectés par habitant en déchèterie ont baissé de 16 %. Ce recul témoigne de l'efficacité des actions de prévention, de tri et de réemploi, et confirme le rôle essentiel de ces sites dans la réduction des déchets ultimes.

Aujourd'hui, les déchèteries ne se limitent plus à de simples lieux de dépôt : elles sont devenues de véritables plateformes circulaires, au cœur de la transition écologique et de la trajectoire climat du territoire.

> **Ce système, associé à la tarification incitative en place depuis 2010, responsabilise directement les usagers. Ce modèle intégré, combinant régie directe et partenariats spécialisés, garantit à la fois efficacité opérationnelle, équité territoriale et performance environnementale**

a) Une redevance incitative évolutive et adaptée

Depuis plus de vingt ans, le SMICTOM d'Alsace Centrale s'appuie sur la prévention des déchets comme premier levier d'action.

Dès 2002, le subventionnement de composteurs domestiques et l'accompagnement des foyers volontaires ont permis de détourner une part

2000 tonnes d'objets détournées vers le réemploi chaque année

significative des biodéchets. Cette anticipation a été intégrée dans la politique tarifaire dès 2010 : les usagers compostant à domicile bénéficient d'un avantage dans le calcul de leur redevance.

En effet, en 2010, le SMICTOM a franchi une étape décisive en mettant en place la redevance incitative (RI), devenant l'un des territoires pionniers en France. Celle-ci est calculée en fonction de la composition famille, de la pratique du compostage et du geste de tri. Elle est facturée au propriétaire.

L'évolution de la Redevance Incitative illustre une dynamique continue d'adaptation du service public :

- **2010 :** lancement – avec la redevance au volume.
- **2018 :** limitation du nombre de passages en déchèteries (24/an)
- **2020 :** ajustement avec l'arrivée du service biodéchets – passage à un calcul à la levée afin d'encourager le recours aux bornes biodéchets : 36 levées du bac OMR par an.
- **2023 :** nouvelle étape – réduction à 18 levées du bac OMR et 18 passages en déchèterie par an inclus, en parallèle de la généralisation des consignes de tri à tous les emballages et papiers.

Chaque évolution de la RI a donc été pensée en cohérence avec la mise en place de nouveaux services. Elle a permis d'inciter les usagers à réduire leurs OMR et à mieux trier, tout en garantissant l'équité et la lisibilité du système.

La redevance incitative n'est pas seulement un mode de financement : c'est un outil pédagogique et incitatif, qui accompagne chaque habitant dans la transition vers une gestion plus sobre et circulaire des déchets.

b) Traitement et valorisation des déchets

Le SMICTOM d'Alsace Centrale inscrit son action dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement définie par le droit européen et la loi AGEC : prévention, réemploi, recyclage, valorisation, élimination en dernier recours.

Une rupture majeure : la fin de l'enfouissement

En 2022, le territoire a définitivement tourné la page de l'enfouissement avec la fermeture du centre de stockage. Cet objectif historique permet aujourd'hui d'affirmer que 100 % des déchets collectés sont valorisés, qu'il s'agisse de valorisation matière ou énergétique.

Valorisation des déchets ultimes

Les déchets ultimes issus des déchèteries ne sont plus enfouis. Ils sont désormais orientés vers la filière CSR (Combustible Solide de Récupération), où ils sont transformés en combustible de substitution utilisé notamment dans l'industrie cimentière et énergétique. Cette valorisation matière-énergie permet de réduire le recours à l'enfouissement et de limiter l'usage des énergies fossiles.

Valorisation énergétique

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont dirigées vers les unités d'incinération locales, produisant de la chaleur et de l'électricité. Cette solution contribue à la transition énergétique, même si le SMICTOM rappelle que l'incinération n'est pas une finalité, mais une étape transitoire en attendant une réduction continue des OMR et des déchets non valorisables.

Recyclage

Le centre de tri de Scherwiller, géré en régie, joue un rôle structurant : il sépare les différents flux issus de la collecte sélective, permettant de les transformer en matières premières secondaires mises à disposition des filières industrielles. Cette maîtrise directe garantit la qualité du tri et positionne le SMICTOM comme un acteur clé du recyclage.

Filières organiques : compostage et méthanisation

Les déchets verts issus des déchèteries sont pris en charge par Agrivalor et orientés vers le compostage, produisant un amendement organique réutilisé localement.

Les biodéchets, collectés par Agrivalor, sont traités dans son méthaniseur à Ribeauvillé. La méthanisation permet à la fois de produire du biogaz injecté dans le réseau et du digestat utilisé en agriculture.

En parallèle, le SMICTOM encourage le compostage domestique et partagé depuis 2002, ce qui constitue un levier majeur de prévention et contribue à réduire le gisement de biodéchets collectés.

Réemploi et économie circulaire

Les espaces dédiés dans les déchèteries, les partenariats solidaires et les filières REP (mobilier, textiles, équipements électriques et électroniques) permettent de détourner des tonnages significatifs de l'élimination et d'alimenter l'économie circulaire locale.

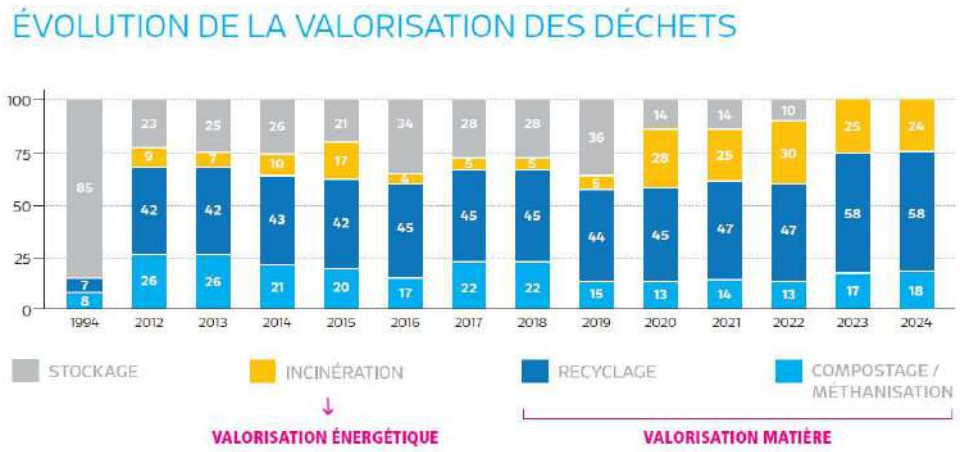

2.3 Évaluation du gisement et performances de tri

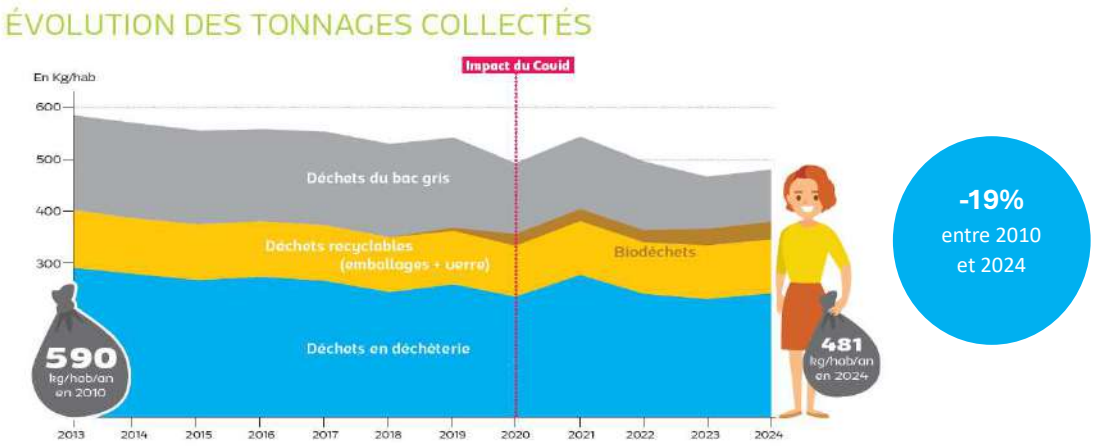

Entre 2010 et 2024, la production totale de déchets ménagers et assimilés (DMA) a diminué de 19 % par habitant, dépassant déjà l'objectif fixé par la loi AGEC (-15 % d'ici 2030). Le SMICTOM se positionne ainsi comme un territoire pionnier, ayant atteint avec plusieurs années d'avance un jalon réglementaire majeur.

En 2024, la production moyenne s'élève à **481 kg/habitant/an**, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale estimée à 594 kg/habitant. La répartition des flux confirme les priorités du territoire :

- **Ordures ménagères résiduelles (OMR) :** 101 kg/hab/an, soit seulement 21 % du total ;
- **Biodéchets collectés séparément :** 35 kg/hab/an, traduisant une mobilisation forte des usagers ;
- **Flux recyclables (emballages, papiers, verre) :** 104 kg/hab/an, représentant 20 % du gisement ;
- **Apports en déchèteries :** près de 50 % du total, confirmant leur rôle structurant dans la gestion des déchets en Alsace Centrale.

2.4 Gisements prioritaires

Depuis 2010, **les OMR ont déminuées de 46%.** Les différentes caractérisations du bac gris réalisées ces dernières années ont ainsi permis de confirmer la bonne orientation des flux de déchets. Elles mettent également en évidence l'efficacité de la collecte sélective, avec des taux de captage nettement supérieures à la moyenne nationale : 87 % pour les papiers, 94 % pour les emballages en verre, et 70 % pour les bouteilles et flacons en plastique.

Malgré ces résultats déjà très satisfaisants, plusieurs flux demeurent stratégiques pour les années à venir. Leur maîtrise et leur valorisation conditionneront la poursuite de la trajectoire de réduction et l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.

- **Déchets verts :**

Ils constituent un gisement majeur, avec une forte variabilité liée aux conditions climatiques (+24 % en 2024). L'enjeu est de renforcer la gestion de proximité en mobilisant les gros producteurs (communes, services d'espaces verts, établissements), capables de valoriser directement la matière sur place (broyage, paillage, compostage). Chez les particuliers, il s'agit de changer le regard porté sur les tontes et les feuilles : d'un déchet, elles peuvent devenir une ressource pour les sols (mulching, fertilisation naturelle).

Biodéchets et gaspillage alimentaire :

Au-delà de la collecte séparée et de la méthanisation, un potentiel de plus de 70 kg/habitant reste mobilisable grâce à la prévention, notamment par la lutte contre le gaspillage

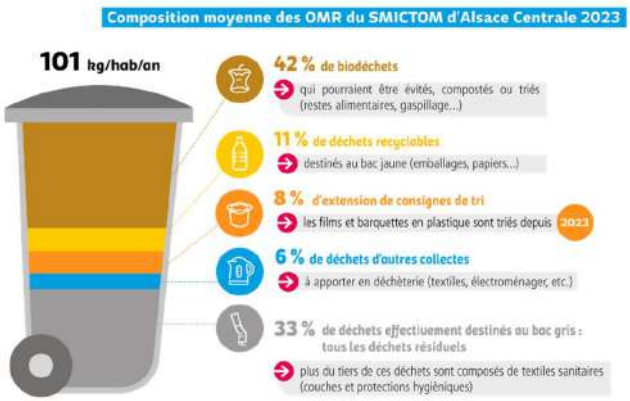

alimentaire. En effet, les bacs gris contiennent encore 9 kg de denrées alimentaires non consommées. Ce levier permet à la fois de réduire les tonnages et de limiter les émissions de CO_2

Emballages :

L'extension des consignes de tri a permis d'augmenter fortement les performances. Désormais, l'enjeu se déplace vers la réduction à la source et le développement du réemploi (consigne, vrac, emballages réutilisables), afin de limiter les plastiques à usage unique.

- **Réemploi :**

Les filières locales, soutenues par les associations et les zones dédiées en déchèteries, connaissent un essor réel. Le défi consiste désormais à consolider la demande et à accompagner l'évolution des pratiques de consommation pour assurer des débouchés pérennes aux filières de seconde main.

2.5 Le regard des usagers sur le service déchets

Afin de compléter l'analyse quantitative, le SMICTOM d'Alsace Centrale a réalisé en 2024 un baromètre d'opinion auprès des habitants du territoire. Cet outil a permis d'évaluer la perception du service public des déchets, le niveau d'adhésion aux dispositifs existants et les attentes prioritaires pour les années à venir.

Les pratiques de tri et de réduction des déchets

93% des usagers trouvent le tri facile

- Les nouvelles consignes ont été bien intégrées par la majorité
- Les 18-24 ans et les professions intermédiaires ont plus de difficultés

76% des foyers estiment être bien informés sur les possibilités de réduire leurs déchets

Stable par rapport à 2021, mais appelle des efforts pour redynamiser cet engagement

Compostage et gestion des biodéchets

97% des foyers déclarent trier leurs biodéchets, **89%** trouvent ça facile

- **+25%** en habitat collectif
- Difficulté à Sélestat

76% des usagers utilisent les bornes

79% des habitants en collectif (+6%)

64% des habitants disposant d'un espace vert déclarent composter

-10% par rapport à 2021

Déchets verts

61% des usagers déposent leurs déchets de taille en déchèterie

28% pratiquent le broyage

42% le mulching

Espaces de réemploi et économie circulaire

75% des usagers connaissent les espaces de réemploi

62% y déposent des objets

66% achètent des produits d'occasion

Ces résultats confirment la solidité du modèle mis en place et l'adhésion des habitants, tout en mettant en lumière les leviers sur lesquels concentrer les efforts : renforcer la prévention des déchets verts, développer le réemploi et poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2.6 Bilan carbone et enjeux climatiques

En 2022, le SMICTOM d'Alsace Centrale a confié au bureau d'études Alternative Carbone la réalisation de son premier bilan carbone. Cette démarche vise à évaluer l'efficacité du plan de décarbonation du service public des déchets, dont les mesures sont étroitement articulées avec le PLPDMA. La prévention des déchets y occupe une place centrale, puisqu'elle constitue l'un des leviers les plus efficaces pour réduire les émissions.

En 2024, l'impact direct du fonctionnement du SMICTOM (hors traitement des déchets) est estimé à 9 366 tonnes de CO_2, soit environ 40 % du bilan carbone global de la structure, contre 60 % directement liés au traitement des déchets. Entre 2023 et 2024, les émissions liées au fonctionnement ont diminué de 2 %, grâce aux travaux de couverture réalisés sur l'ancien site de stockage, qui ont permis de limiter les émanations de biogaz.

Toutefois, l'augmentation de la production de déchets a entraîné une hausse des émissions totales, confirmant la nécessité de concentrer les efforts sur la réduction à la source.

2.7 Trois PLPDMA : un socle solide pour aller plus loin

Avec trois PLPDMA déjà menés, le SMICTOM d'Alsace Centrale a construit un socle solide en matière de prévention des déchets. Les précédents programmes ont permis d'agir sur l'ensemble du spectre de la prévention :

- développement du compostage domestique et partagé,
- structuration d'un réseau de relais de proximité,
- mise en place d'une filière dédiée aux objets réemployables,
- sensibilisation dans les écoles et les périscolaires,
- programmes spécifiques sur les articles d'hygiène durables,
- et actions fortes de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces acquis illustrent la capacité du territoire à mobiliser habitants, associations et collectivités autour d'objectifs ambitieux. Ils soulignent aussi la nécessité de franchir un nouveau cap : intensifier les

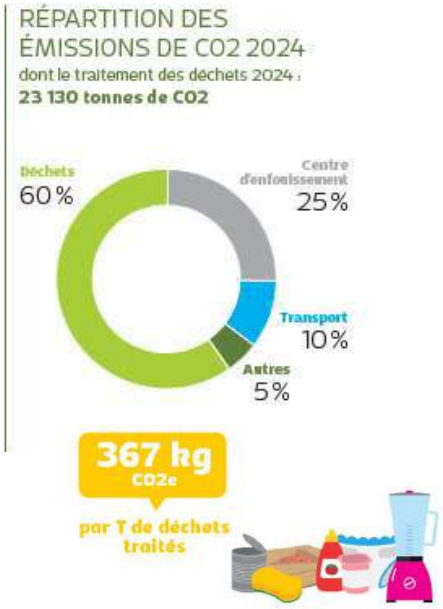

résultats obtenus et accompagner les mutations profondes des modes de consommation.

C'est dans cette continuité que le SMICTOM, labellisé en 2022 « Territoire Engagé pour la Transition Écologique – Économie circulaire, 3 étoiles », inscrit son quatrième PLPDMA. L'objectif est clair : faire du réemploi des emballages, de la valorisation des matériaux et plus largement de l'économie circulaire, les piliers d'une nouvelle étape, en cohérence avec les ambitions nationales et climatiques.

En complément de ces acquis, le SMICTOM d'Alsace Centrale affirme également son rôle de porte-voix auprès des instances nationales et industrielles. Le syndicat a ainsi répondu à l'appel lancé par le SMICVAL en relayant le Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage, dont l'objectif est d'inciter les filières agroalimentaires, d'hygiène, de cosmétiques, de détergents ainsi que la grande distribution à engager une déplastification massive et une réduction effective du suremballage au travers de 10 actions concrètes.

Au-delà de cette démarche, le SMICTOM est partie prenante de nombreux réseaux et associations en faveur de la prévention des déchets (notamment le Réseau Compost Citoyen et Réduire +), afin de mutualiser les expériences et de peser collectivement dans l'évolution des politiques publiques. Ces engagements traduisent une volonté claire : agir localement tout en contribuant

activement à l'évolution de la législation et des pratiques à plus grande échelle.

2.8 Conclusion du diagnostic

L'analyse de l'évolution du gisement et des gisements prioritaires montre que le SMICTOM dispose d'un modèle robuste et performant. La combinaison de la tarification incitative, de l'implication des usagers et de la diversité des outils mis à disposition explique l'avance du territoire sur les objectifs nationaux. Les marges de progrès existent toutefois, en particulier sur :

- **la prévention et la valorisation de proximité des déchets verts,**
- **la lutte contre le gaspillage alimentaire,**
- **la montée en puissance du réemploi,**
- **et la réduction des flux résiduels.**

En complément, le baromètre d'opinion mené en 2024 illustre l'adhésion des habitants : la redevance incitative est perçue comme juste et responsabilisante, la qualité du service est jugée globalement satisfaisante, et les attentes se concentrent sur le développement du réemploi et la prévention des déchets verts.

Ce croisement entre performance technique et engagement citoyen conforte la trajectoire du SMICTOM et positionne l'Alsace Centrale comme un territoire de référence en matière de gestion durable des déchets.

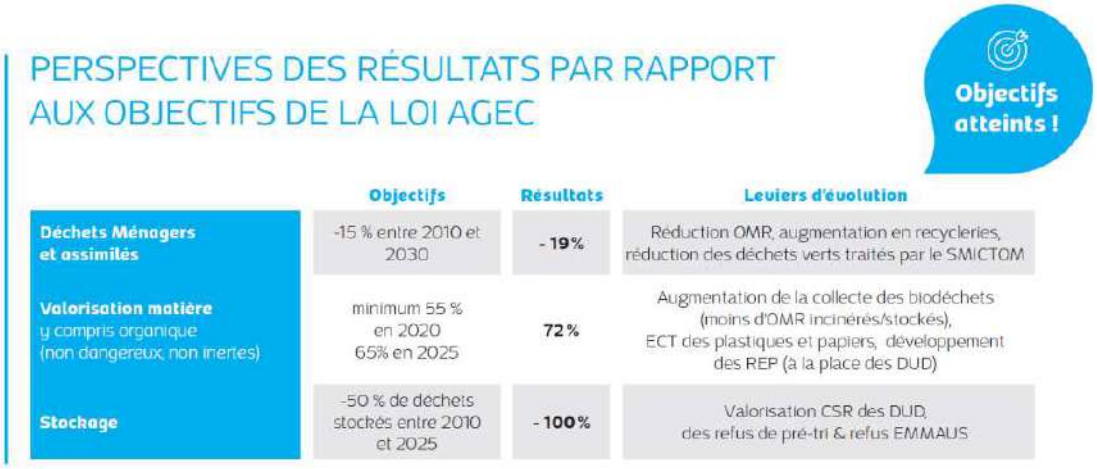

Synthèse du diagnostique

FORCES	FAIBLESSES
• Système de gestion des déchets performant : tri, collecte séparée des biodéchets, tarification incitative, quasi-disparition de l'enfouissement. • Une stratégie de prévention pleinement intégrée à l'organisation du service public des déchets. • Tissu économique dense en TPE/artisans, favorable aux circuits courts et aux solutions locales. • Partenariats structurés avec Emmaüs, Ethiloc Etikette, et associations locales (Maison de la Nature, ARIENA). • Labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » (volet économie circulaire, 3 étoiles). • Objectifs de réduction des DMA déjà dépassés (-19 % entre 2010 et 2024). • Une équipe expérimentée, disposant de moyens dédiés.	• Faible présence de ressourceries et manque de lieux de réemploi dans certaines zones. • Inégalités territoriales dans l'accès aux solutions (zones rurales vs pôles urbains). • Coordination intercommunale encore perfectible et visibilité limitée des initiatives.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Renforcement du cadre réglementaire (loi AGEC, loi Climat, REP élargies, bonus réparation). • Déploiement simultané de démarches territoriales structurantes : PCAET, PAT, TETE. • Potentiel fort de valorisation des filières agricoles et alimentaires (réduction du gaspillage, transformation des coproduits). • Attentes croissantes des habitants et consommateurs pour des alternatives locales, sobres et circulaires.	• Croissance rapide du e-commerce au détriment du commerce local. • Risque de dispersion et de redondance des initiatives faute de coordination globale. • Investissements encore insuffisants des éco-organismes dans le réemploi et la réparation. • Contraintes juridiques freinant les achats locaux dans la commande publique. • Concurrence ou chevauchements possibles entre structures de l'ESS sur le territoire.

Pour nous, les femmes !
ZÉRO DÉCHET
SMICTOM
ALSACE CENTRALE
SMICTOM
ALSACE CENTRALE
KIT ZÉRO DÉCHET

3. Méthodologie de concertation et d'élaboration du programme

L'élaboration du PLPDMA 2026-2032 du SMICTOM d'Alsace Centrale repose sur une démarche de co-construction associant expertise technique, partenaires institutionnels et participation citoyenne. L'objectif a été de définir un programme à la fois ambitieux et réaliste, en recueillant l'adhésion la plus large possible autour des enjeux de prévention et de réduction des déchets.

3.1 Travail interne et expertise métier

Entre janvier et avril 2025, les équipes du SMICTOM ont mené un important travail d'analyse et de réflexion. Cette phase a permis de dresser un diagnostic précis, de projeter l'évolution des gisements et de construire une première ossature du programme. Cette étape s'est appuyée sur :

- l'expertise interne en matière de collecte, traitement, prévention et sensibilisation ;
- les données locales (bilan 2024 du PLPDMA, baromètre d'opinion, statistiques INSEE) ;
- les orientations nationales et régionales (loi AGEC, stratégie nationale bas carbone, SRADDET Grand Est, PRPGD etc.).

3.2 Concertation territoriale avec les acteurs locaux

Le 23 mai 2025, le SMICTOM d'Alsace Centrale a organisé une journée de travail collaboratif réunissant élus, collectivités, associations, entreprises et partenaires techniques. Cette journée a permis :

- d'explorer les scénarios de transition de l'ADEME vers la neutralité carbone en 2050 (atelier « futurs proches », animé par Hop'La Transition) ;
- d'identifier des leviers d'action concrets au travers de neuf thématiques clés : gaspillage alimentaire, supermarché en 2050, matériauthèque, restauration rapide, déchets verts, couches et protections hygiéniques, vrac, prêt de matériel, déchèterie 2050.

Les contributions issues de ces ateliers (synthèse en annexe) ont nourri directement la rédaction des fiches actions.

3.3 Consultation des élus et intercommunalités

La **commission Communication-Prévention** et la **commission Débat Citoyens** se sont réunies à trois reprises, en juin, septembre et novembre 2025, afin de valider les différentes étapes de construction du nouveau PLPDMA.

Par ailleurs, les Communes et les Communautés de Communes ont été officiellement invitées à se prononcer par courrier sur le contenu du projet et à contribuer à l'enrichissement des plans d'actions.

3.4 Consultation publique

Enfin, le projet sera mis à disposition du public pour consultation entre le 1er et le 31 octobre 2025, par sa mise en ligne sur le site internet du SMICTOM. Cette consultation sera accompagnée d'une campagne de communication (newsletter, réseaux sociaux, presse locale).
Le projet complet ainsi qu'une synthèse pédagogique pourront être téléchargés.
Les contributions déposées par les habitants, associations ou acteurs économiques seront examinées par la Commission Prévention, qui statuera sur leur prise en compte dans la version finale du PLPDMA.

Calendrier du processus d'élaboration du PLPDMA

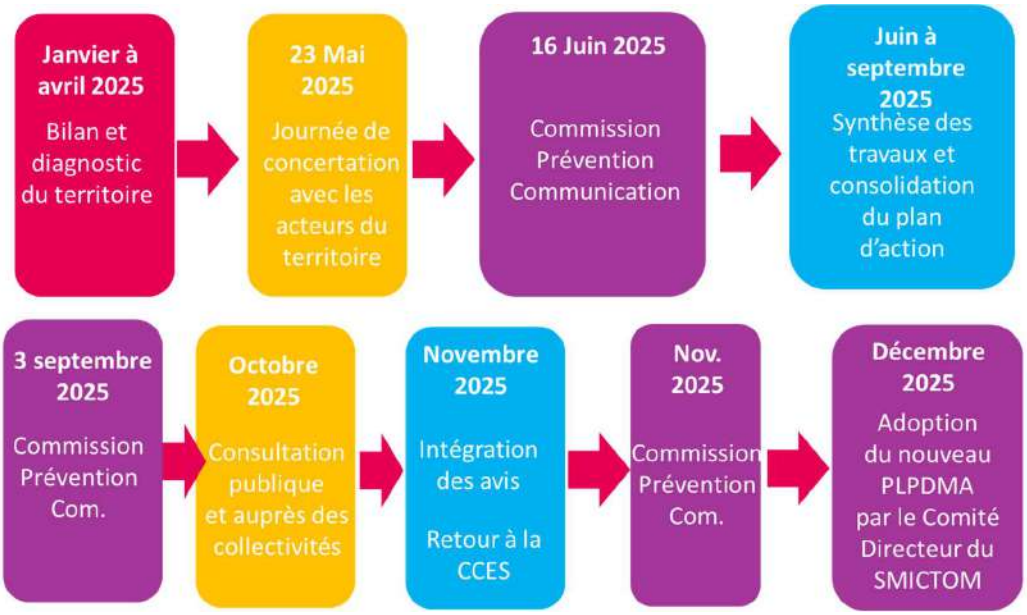

4. Trajectoire et objectifs chiffrés

Le bilan carbone du SMICTOM montre que 60 % des émissions sont liées au traitement des déchets. La prévention, le réemploi et le recyclage constituent donc des leviers essentiels de décarbonation.
Le PLPDMA 2026–2032 prolonge plus de vingt ans d'engagement en fixant une trajectoire claire :

- ***réduire la production de déchets à la source,***
- ***développer le réemploi et la valorisation matière,***
- ***limiter le recours aux solutions de dernier recours (incinération, CSR).***

Il s'inscrit ainsi pleinement dans la feuille de route nationale de neutralité carbone et dans les objectifs de la loi AGEC.

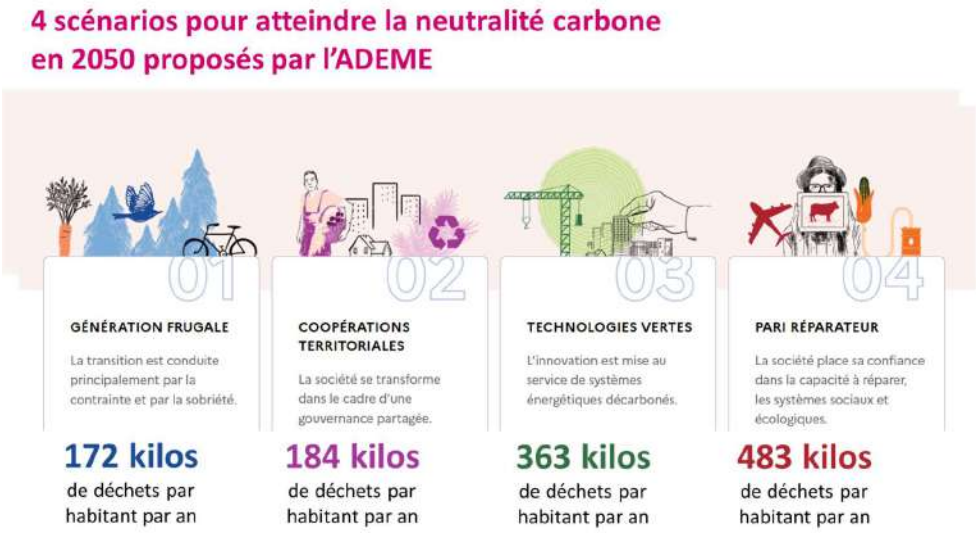

4.1 Une trajectoire alignée sur la neutralité carbone

Depuis 2010, le territoire a réduit de près de 46 % la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR). Ces résultats démontrent la pertinence du modèle local, fondé sur la redevance incitative et sur l'engagement citoyen.

Le nouveau programme vise à prolonger cette dynamique, en l'inscrivant explicitement dans la perspective de neutralité carbone à horizon 2050.

La gestion des déchets constitue en effet un levier essentiel de la transition écologique : réduire les tonnages produits, développer le réemploi et optimiser le tri permet à la fois de limiter les émissions directes de CO_2 et d'éviter l'extraction de matières premières vierges.

Le SMICTOM a choisi de s'appuyer sur les scénarios 2 et 3 de l'ADEME 2050 (Coopération territoriale et Technologies vertes), en fixant pour objectif une production de déchets de 429 kg/hab/an à l'horizon

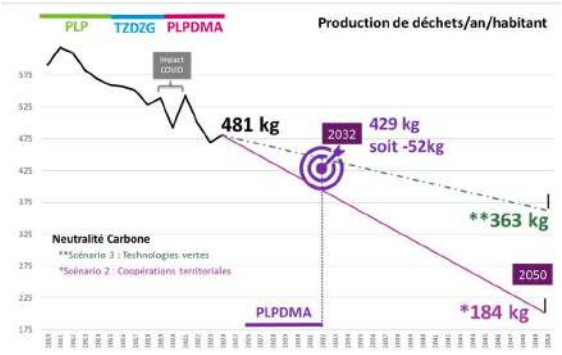

2032., soit -52 kg, plaçant le territoire sur la bonne trajectoire.

Le travail de prévision a été mené en cohérence avec les **données de caractérisation des ordures ménagères**, l'**analyse des gisements prioritaires**, ainsi qu'avec les **objectifs chiffrés du PRPGD de la Région Grand Est**.

Il intègre également les **tendances nationales structurelles** susceptibles d'influencer durablement la production de déchets :

- développement de la consigne,

- dématérialisation des usages,
- suppression progressive des prospectus papier,
- feuille de route « zéro plastique ».

Enfin, ces évolutions ont été croisées avec les **perspectives économiques et organisationnelles du SMICTOM**, traduites dans son **plan pluriannuel d'investissements**, afin d'assurer la crédibilité et la faisabilité de la trajectoire retenue.

4.2 Les objectifs chiffrés 2026–2032

Le SMICTOM d'Alsace Centrale s'est donc fixé un objectif à la fois ambitieux et réaliste, adapté aux spécificités locales et aligné sur les priorités nationales. Réduire la production de déchets **de 52 kg** par habitant d'ici 2032 nécessitera l'activation de plusieurs leviers.

Toutefois, les contributions de ces leviers ne sont pas équivalentes :

- **Déchets verts :** avec près de 14 kg/hab de réduction attendue, ils représentent le premier gisement de progrès, soit plus du quart de l'effort total. Leur maîtrise passera par le développement du broyage, du paillage et de la gestion de proximité, notamment chez les collectivités et gros producteurs.

- **Biodéchets et gaspillage alimentaire :** environ 7 kg/hab de réduction sont visés, en lien avec le déploiement du tri à la source et les actions de prévention sur le gaspillage.

- **Emballages :** près de 8 kg/hab de réduction attendus, grâce au développement du vrac, de la consigne et des alternatives réemployables.

- **Papier et textiles sanitaires :** ensemble, ces flux représentent environ 9,5kg/hab de réduction, à travers la diminution des imprimés non sollicités, la prévention sur les produits d'hygiène jetables, et le développement de l'écoconsommation.

- **Réemploi :** l'impact chiffré en tonnage est limité (3,5 kg/hab), mais il constitue un levier majeur de changement culturel et de transformation des pratiques de consommation.

Ainsi, la trajectoire s'appuie sur une **priorisation claire des gisements** : la réduction des déchets verts, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la diminution des plastiques à usage unique en constituent les piliers.

4.3 Une ambition partagée et progressive

Ces objectifs ne constituent pas seulement des cibles chiffrées : ils traduisent une feuille de route collective pour le territoire. Ils reposent sur les acquis du précédent PLPDMA et sur les perspectives ouvertes par la concertation locale.

Leur atteinte nécessitera une mobilisation partagée : habitants, communes, associations et acteurs économiques. Ils seront déclinés dans les fiches-actions du programme, afin d'identifier les leviers opérationnels pour chaque gisement prioritaire.

Catégorie de déchets	Tonnages 2024 (kg/hab)	Réduction cible (%)	Tonnage cible (kg/hab)	Gain en kilo
Déchets verts	55	24	41,25	13,75
Biodéchets	77	15	65,45	11,55
Emballages plastiques	53	15	45,05	7,95
Emballages en verre	45	5	42,75	2,25
Papier	30	20	24	6
Réemploi	17	5	17,85	0,85
Textiles sanitaires	25	5	23,75	1,25
Facteurs exogènes*	481	1	476,19	4,81
Prise en charge directe par les REP des DMA et DIB **	186	2	182,28	3,72
Gain du PLPDMA en 2032				52,13

* Facteurs exogènes : tendances nationales (dématérialisation, fin des prospectus papier, zéro plastique, etc.).
** Prise en charge directe des filières REP.

JEUX / JOU
MONOPOLY
VAISSELLE
PE

5. Gouvernance et fonctionnement du PLPDMA

5.1 Organisation générale et rôle de la CCES

Le suivi du PLPDMA est assuré par la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), instance prévue par la réglementation. Elle constitue le lieu privilégié de concertation, de pilotage stratégique et de suivi de la mise en œuvre du programme.

La CCES a pour missions principales :

- de suivre l'avancement des actions inscrites au PLPDMA,
- d'examiner les bilans annuels et d'orienter, si nécessaire, les ajustements,
- de veiller à la cohérence entre les objectifs du programme et les politiques publiques locales et nationales,
- de garantir une représentativité large des parties prenantes du territoire.

5.2 Composition de la CCES

Afin d'assurer une représentation équilibrée des acteurs du territoire, la CCES est organisée en collèges :

- **Collège des collectivités :** élus du SMICTOM et des Communautés de Communes membres, représentants du PETR Sélestat Alsace Centrale.
- **Collège des associations et acteurs de la société civile :** associations de consommateurs, associations environnementales, structures de l'économie sociale et solidaire, représentants du monde éducatif.
- **Collège des acteurs économiques :** chambres consulaires (CMA, CCI), entreprises locales, commerçants, agriculteurs, partenaires de l'économie circulaire.
- **Collège des partenaires institutionnels et techniques :** représentants de l'État (DREAL, ADEME), Région Grand Est, éco-organismes, structures de recherche et d'expertise.

Chaque collège dispose d'un rôle de contribution et de relais, permettant à la fois la diffusion des actions et la prise en compte des attentes des différentes parties prenantes.

5.3 Modalités de fonctionnement

La CCES se réunit au minimum une fois par an pour examiner l'état d'avancement du PLPDMA et débattre des éventuelles réorientations nécessaires.

Des groupes de travail thématiques peuvent être constitués pour approfondir certaines actions (biodéchets, réemploi, déchets verts, communication, etc.).

Un rapport de suivi annuel est présenté en Commission Prévention du SMICTOM, puis transmis à la CCES.

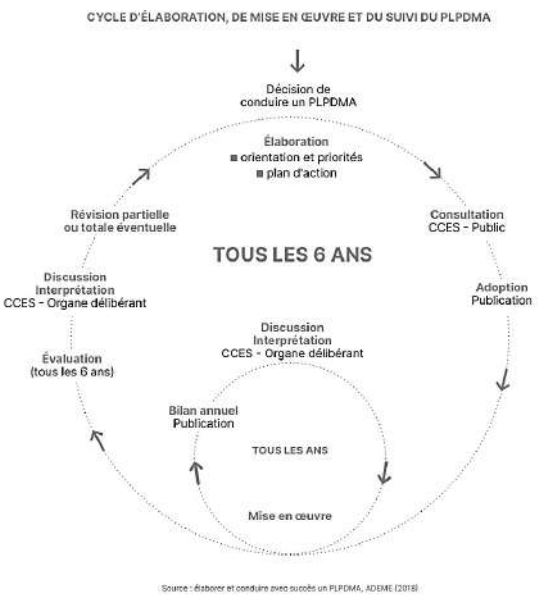

Listes des membres de chaque collège

Collège 1 9 élus représentant le Comité Directeur (Commissions Communication Prévention et Partenariat citoyens)	• Joffrey DAVID • Sylvie HIRTZ • Orianne HUMMEL • Nathalie GARBACIAK • Laurent JEHL	• Martin KLIPFEL • Jean-Pierre PIELA • Marion SENGLER • Fernand WILLMANN
Collège 2 7 représentants des collectivités adhérentes	• Communauté de Communes du Canton d'Erstein • Communauté de Communes du Pays de Barr • Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim • Communauté de Communes de Sélestat et Territoires • Communauté de Communes du Val d'Argent • Communauté de Communes de la Vallée de Villé • PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE Sélestat Alsace Centrale	
Collège 3 19 représentants d'associations impliquées dans la prévention des déchets D'autres associations travaillement également avec le SMICTOM mais de manière plus ponctuelle. Elles seront également invitées à la révision annuelle du PLPDMA.	• ACJCA • AGF Benfeld • AGF Sélestat • Aspérule • La Bouilloire (MJC Marckolsheim) • Echo Val • Eco bio Alsace • Eco Citoyenne d'Ebersheim • Eco Manifestation Alsace • Emmaüs Scherwiller • Jardin Passionnément • Les Gouttes d'eau du Val d'Argent • Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale • Nature et Vie • Paprika • Repair Café d'Hahnenberg • Repair Café du Giessen • Repair Café Project 'Ill • Val'Avenir	
Collège 4 5 représentants de partenaires institutionnels	• Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (ADEME) • Communauté Européenne d'Alsace • Région Grand Est • Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Alsace • Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) Alsace	

5.4 Les acteurs et partenaires du territoire

Au-delà du rôle institutionnel de la CCES, la réussite du PLPDMA repose sur l'implication d'un large réseau d'acteurs locaux. La mise en œuvre des précédents programmes a permis de consolider des partenariats solides avec de nombreuses associations, structures et organismes du territoire. La révision du PLPDMA a enrichi cette cartographie en intégrant de nouveaux acteurs, identifiés lors des groupes de travail thématiques.

Les partenaires du futur PLPDMA pourront être:

1. **Des cibles génératrices de déchets** : à sensibiliser, informer et accompagner afin de réduire leurs impacts (ménages, établissements scolaires, entreprises, collectivités) ;
2. **Des relais** : diffusant et relayant les bonnes pratiques auprès de leurs membres, agents, clients ou usagers ;
3. **Des partenaires opérationnels** : organisant eux-mêmes la mise en œuvre d'actions de prévention, de réemploi ou de valorisation (associations de l'ESS, entreprises locales, éco-organismes, chambres consulaires).

Cette mobilisation élargie garantit que les actions du PLPDMA ne soient pas seulement portées par le SMICTOM, mais qu'elles soient co-construites et mises en œuvre collectivement, dans une logique de coopération territoriale.

5.5 Indicateurs de suivi

Le SMICTOM d'Alsace Centrale, sur la durée du PLPDMA, mettra en place des outils de mesure qualitatifs et quantitatifs de son action :

- Le baromètre d'opinion sur la satisfaction relative à la qualité du service public déchets.
- La caractérisation du gisement des ordures ménagères.
- La caractérisation du gisement des déchets ultimes destinés à la filière CSR en déchèteries.

En complément du pilotage institutionnel, le PLPDMA repose également sur un suivi de trois indicateurs structurants :

- Évolution de la production de DMA par habitant (kg/hab/an, depuis 2010).
- Évolution de la production d'OMR par habitant (kg/hab/an, depuis 2010).
- Évolution des apports en déchèterie (kg/hab/an, depuis 2010).

Les fiches-actions préciseront les indicateurs spécifiques à chaque levier (tonnages détournés, nombre d'actions réalisées, nombre de bénéficiaires touchés, etc.).

5.6 Moyens humains et financiers alloués

La mise en œuvre du PLPDMA repose sur des moyens humains et financiers spécifiques, garantissant la faisabilité et la continuité des actions programmées.

a) Moyens humains :

L'équipe du Service Prévention Animation Communication du SMICTOM constitue le socle opérationnel du programme. Elle est composée de 7 ETP mobilisés sur la sensibilisation, l'animation territoriale, le suivi des actions et l'évaluation du programme.

Les agents de terrain (animateurs tri/prévention, maitre composteur, coordinatrice animations, animatrice de territoire) jouent un rôle clé pour accompagner les habitants, les collectivités et les acteurs économiques.

L'ensemble des services techniques, administratifs et de communication du SMICTOM contribue également à la bonne mise en œuvre du programme, dans une logique transversale.

b) Moyens financiers :

Le budget alloué au PLPDMA est intégré au budget général du SMICTOM, au sein duquel une enveloppe dédiée est fléchée pour la prévention et la réduction des déchets. Sur la période 2026–2032, les crédits mobilisés permettront de financer :

- le fonctionnement de l'équipe prévention,
- les campagnes de communication et d'éducation à l'environnement,
- l'accompagnement des partenaires associatifs et économiques par le biais de subventions,
- les expérimentations et projets innovants (réemploi, consigne, lutte contre le gaspillage, etc.),
- ainsi que les investissements nécessaires (équipements en déchèteries, outils de suivi, matériel de compostage).

Ces financements pourront être complétés par des financements externes (ADEME, CITEO, Région Grand Est, Europe) en fonction des appels à projets et dispositifs disponibles.

En 2024, le SMICTOM a consacré 2,76 € par habitant au financement des actions de prévention. Dans le prochain programme, la collectivité entend maintenir ce niveau d'investissement annuel, et s'engage a minima à respecter le seuil recommandé par l'ADEME, soit 2 € par habitant.

Ces moyens traduisent l'engagement du SMICTOM à doter le territoire des ressources adaptées à ses ambitions en matière de prévention et de réduction des déchets.

Objectifs du PLPDMA

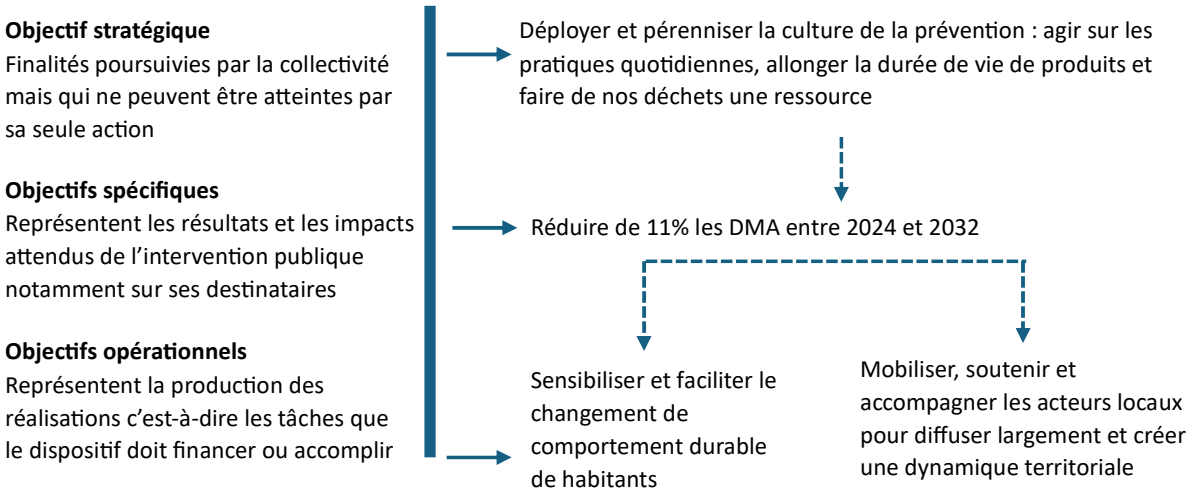

6. Plan d’actions

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SMICTOM d'Alsace Centrale sera organisé autour des 6 axes et 14 fiches actions.

AXE	Intitulé de l'action	Potentiel de réduction (kg/hab/an)	% de l'objectif
AXE 1 : MOBILISATION ET COMMUNICATION	Fiche action 1 – Communiquer, sensibiliser et former des acteurs relais	**Non quantifiable Impact transversal à toutes les autres actions**	
	Fiche action 2 – Expérimenter et innover pour engager le territoire		
AXE 2 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS	Fiche action 3 – Accompagner les habitants dans la gestion de proximité	**6 kg**	**11,5%**
	Fiche action 4 – Structurer un réseau et développer des solutions collectives de compostage et broyage	**8 kg**	**15,3%**
AXE 3 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Fiche action 5 – Accompagner la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective	**4 kg**	**7,7%**
	Fiche action 6 – Sensibiliser ménages et commerces au juste achat et à la cuisine antigaspi	**3 kg**	**5,7%**
AXE 4 : SECONDE VIE DES OBJETS ET DES MATERIAUX	Fiche action 7 – Développer le réemploi et la réparation des objets du quotidien	**0,5 kg**	**1%**
	Fiche action 8 - Vers la déchèterie du futur : capter et valoriser les matériaux réutilisables	**3 kg**	**5,7%**
AXE 5 : VERS UNE CONSOMMATION SOBRE	Fiche action 9 - Développer la consigne pour réemploi et promouvoir le vrac pour réduire les plastiques à usage unique	**8 kg**	**15,3%**
	Fiche action 10 – Encourager l'usage de textiles sanitaires lavables	**1,5 kg**	**2,9%**
	Fiche action 11 - Soutenir la consommation responsable et l'achat de seconde main	**Impact à long terme, pas chiffrable mais nécessaire à la réussite de l'axe 4**	
AXE 6 : UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE ET ENGAGE	Fiche action 12 – Optimiser la gestion des déchets des services communaux et intercommunaux	**2 kg**	**3,8%**
	Fiche action 13 - Développer des solutions exemplaires pour les événements locaux	**2 kg**	**3,8%**
	Fiche action 14 – Intégrer prévention et économie circulaire dans la commande publique	**Non quantifiable**	

Thème	**AXE 1 : MOBILISATION ET COMMUNICATION**
Action	**Fiche 1 – Communiquer, sensibiliser et former des acteurs relais**
Gisement Impacté	Tous déchets
Public(s) Cible(s)	Habitants, scolaires, associations, élus, collectivités, acteurs relais
Contexte et finalité	La sensibilisation constitue un levier essentiel pour ancrer durablement les gestes de prévention.
Descriptif	• Participer et valoriser les grands événements annuels : Le mois du Vrac et du réemploi (Mars), Tous au compost ! (Mars), Oschterputz (Avril), Semaine Européenne du Développement Durable (Septembre), Fête du Sol Vivant (Octobre), Journées Nationales de la Réparation (Octobre), Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (Novembre). • Renforcer les animations scolaires et grand public, en développant de nouvelles thématiques pédagogiques comme le zéro plastique ou l'économie circulaire et en les enrichissant par des coopérations avec les acteurs locaux (CEA, SDEA, associations et partenaires institutionnels). • Organiser des formations thématiques à destination des relais du territoire (collectivités, associations, enseignants, structures socio-culturelles) pour constituer un réseau actif d'ambassadeurs de la réduction. • Diffuser des campagnes régulières sur des thématiques spécifiques (STOP PUB, alternatives aux plastiques, consigne et vrac). • Poursuivre l'animation des outils de communication : Écho citoyen, newsletter numérique, réseaux sociaux. • Renforcer les partenariats avec les Communautés de Communes et le PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE dans le cadre des démarches territoriales (PCAET, PAT, TETE) pour coordonner et amplifier les actions de sensibilisation. • Travailler avec les associations locales investies dans l'éducation à l'environnement, en particulier la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale et l'ARIENA, afin de développer des actions pédagogiques complémentaires.
Partenaires et relais mobilisables	• Communes, • Communautés de Communes, • Région Grand est • PETR de Sélestat Alsace Centrale, • CEA, • SDEA, • Associations engagées dans le PLPDMA • Etablissements scolaires, • Associations locales dont Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale et ARIENA, • Structures socio-culturelles, • Associations de parents, • Acteurs économiques (CMA, SOCOMEC, Cuisine Schmitt).
Effets attendus	• Mobilisation renforcée et pérenne des habitants et relais locaux. • Développement d'un réseau d'ambassadeurs de la prévention. • Diffusion des messages de prévention dans toutes les générations, avec un accent fort sur le public scolaire. • Meilleure cohérence et amplification des actions de sensibilisation à l'échelle du territoire.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre de participants aux événements. • Nombre d'animations scolaires et grand public réalisées et de participants sensibilisés. • Nombre de relais formés et actifs. • Nombre de partenariats formalisés avec les Communautés de Communes, le PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE et les associations locales. • Statistiques de diffusion : newsletter, réseaux sociaux, Écho citoyen. • Évolution du baromètre d'opinion sur la prévention des déchets.

Thème / *Action*	**AXE 1 : MOBILISATION ET COMMUNICATION** **Fiche 2 – Expérimenter et innover pour engager le territoire**
Gisement Impacté	Objets du quotidien (mobilier, électroménager, textiles, jouets, outils), matériaux de construction, biodéchets (fraction organique des OMR et déchets verts)
Public(s) Cible(s)	Collectivités, entreprises, associations, citoyens
Contexte et finalité	Le SMICTOM d'Alsace Centrale a réalisé son bilan carbone : il montre que le fonctionnement même du service public génère un peu plus de 9 000 tonnes de CO_2 par an, soit près de 40 % de l'empreinte carbone totale. Le reste des émissions est directement lié au traitement des déchets. Afin de répondre à cet enjeu, le SMICTOM souhaite mettre en place un fonds local de compensation carbone, avec l'ambition de compenser financièrement 10 % de ses propres émissions tout en finançant des projets concrets de réduction des déchets sur le territoire. Ce fonds s'inscrit pleinement dans la trajectoire nationale de neutralité carbone 2050 portée par l'ADEME, en faisant le lien entre la prévention des déchets et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il permettra de soutenir deux leviers prioritaires, à la fois mesurables et efficaces : • le réemploi des objets et matériaux, pour éviter la production neuve et réduire l'extraction de matières premières, • le compostage de proximité, pour limiter les émissions de méthane et favoriser la substitution aux engrais chimiques. L'objectif est de rendre visible et mesurable l'impact climat de la prévention des déchets et d'impliquer largement les acteurs locaux dans cette dynamique collective.

Descriptif	• Créer et animer un fonds carbone déchets alimenté par des contributions volontaires (entreprises, collectivités, habitants).
	• Financer prioritairement :
	  • des projets de réemploi d'objets et matériaux (espaces réemploi, ressourceries, matériauthèques),
	  • des projets de compostage de proximité (composteurs partagés, plateforme de compostage locale, équipements de broyage).
	• Valoriser les résultats en publiant régulièrement les émissions de CO_2 évitées grâce aux projets financés.
	• Lancer des appels à projets locaux ciblés sur la prévention et le réemploi, adossés au fonds carbone.

Partenaires et relais mobilisables	• Associations de réemploi (Emmaüs, ressourceries, Repair Cafés), • Acteurs ESS, • Communautés de Communes, • Agriculteurs, • PETR Alsace Centrale.
Effets attendus	• Donner une mesure carbone concrète et locale des actions de prévention. • Soutenir la montée en puissance des projets de réemploi et de compostage. • Mobiliser entreprises et citoyens autour d'un mécanisme transparent et participatif.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre de projets soutenus et tonnage de déchets évités. • Estimation des tonnes de CO_2 évitées grâce au réemploi et au compostage. • Nombre de contributeurs au fonds (collectivités, entreprises, citoyens). • Montant total mobilisé et redistribué.

Thème / *Action*	**AXE 2 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS** **Fiche 3 – Accompagner les habitants dans la gestion de proximité des déchets vert**	
Gisement Impacté	Biodéchets et déchets verts des ménages	
Public(s) Cible(s)	Particuliers, jardiniers amateurs, habitants en pavillons ou lotissements	
Contexte et finalité	Les déchets verts représentent un gisement majeur du territoire (20% du tonnage collecté en déchèterie), avec de fortes variations liées aux conditions climatiques. Une part importante de ces flux pourrait être évitée grâce à la gestion de proximité. L'enjeu est d'accompagner les habitants dans un changement de regard : tontes, feuilles et tailles ne sont pas des déchets, mais des ressources pour le sol (paillage, fertilisation naturelle).	
Descriptif	• Promouvoir le mulching (tonte sans ramassage) et le paillage des tontes ou des feuilles mortes à travers des campagnes, démonstrations et ateliers pratiques. • Développer l'accès à des solutions de broyage partagé : mise à disposition ponctuelle de broyeurs, ateliers collectifs de démonstration. • Valoriser les expériences réussies au sein des communes, des Communautés de Communes et des jardins partagés pour essaimer les bonnes pratiques. • Créer des supports pédagogiques (guides, vidéos) sur la gestion de proximité et les diffuser via les canaux du SMICTOM. • Intégrer ces thématiques dans les animations scolaires et événements locaux pour toucher un public large. • S'appuyer sur les associations locales et partenaires historiques (dont l'ACJCA et Association de Jardin : AJOS, Un Jardin Passionnément etc) pour démultiplier la sensibilisation et l'accompagnement de terrain.	
Partenaires et relais mobilisables	• ACJCA • AJOS • Un Jardin Passionnément • Réseau Compost Citoyen • SDEA /FREDON • Les jardins partagés de Kintzheim	• Nature et Vie • Obstgarde • Soco'pouss • Val Avenir • Vergers et Jardin • Associations d'Arboriculteurs
Effets attendus	• Réduction des apports de déchets verts en déchèterie. • Appropriation des pratiques de gestion de proximité par les habitants. • Amélioration de la fertilité et de la résilience des sols du territoire.	
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre d'ateliers, démonstrations ou événements organisés. • Nombre de foyers accompagnés dans l'adoption du mulching/paillage. • Tonnage de déchets verts évité en déchèterie. • Évolution de la perception des déchets verts dans le baromètre d'opinion	

Thème	**AXE 2 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS**
Action	**Fiche 4 – Structurer un réseau et développer des solutions collectives de compostage et broyage**
Gisement Impacté	Biodéchets et déchets verts
Public(s) Cible(s)	Habitants, associations, collectivités, établissements (scolaires, médico-sociaux, etc.)
Contexte et finalité	Le compostage et le broyage collectif constituent des leviers efficaces pour réduire les tonnages de biodéchets et de déchets verts collectés. Ils permettent de mutualiser les équipements, de créer du lien social et de renforcer la cohérence territoriale en matière de prévention. Le SMICTOM a déjà structuré un réseau de guides composteurs et de référents de site, qu'il s'agit désormais de consolider et d'élargir.
Descriptif	• Structurer et animer un réseau local de guides composteurs et référents de site pour accompagner techniquement les projets de compostage collectif et de broyage. • Développer des solutions collectives de compostage (en pied d'immeuble, en établissements scolaires, en quartiers, en villages). • Mettre en place des broyeurs mutualisés à disposition des communes, associations ou collectifs d'habitants. • Former régulièrement les bénévoles et agents des communes pour assurer la pérennité des sites de compostage collectif. • Favoriser la mise en réseau et l'échange d'expériences entre les différents acteurs du territoire. • Assurer un suivi régulier des sites pour garantir la qualité du compost produit et l'implication des usagers.
Partenaires et relais mobilisables	• Communes • Communauté de Communes • Réseau Compost Citoyen Grand Est • FREDON / SDEA • ACJCA • Associations d'Arboriculteurs
Effets attendus	• Réduction significative des flux de biodéchets et déchets verts collectés. • Renforcement du maillage territorial de compostage et broyage collectif. • Appropriation des pratiques de valorisation de proximité par les habitants et acteurs locaux. • Production de compost local de qualité pour l'entretien des jardins et espaces verts.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre de guides composteurs et référents de site actifs. • Nombre de sites de compostage collectif installés et suivis. • Nombre de broyeurs mutualisés mis en place et utilisés. • Quantité de biodéchets et de déchets verts valorisés localement.

Thème / Action	AXE 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire Fiche 5 – Accompagner la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective	
Gisement Impacté	Biodéchets issus de la restauration collective (cantines scolaires, structures périscolaires, collèges, lycées)	
Public(s) Cible(s)	Communautés de Communes, établissements scolaires et périscolaires, CEA, Région Grand Est, associations d'aide alimentaire	
Contexte et finalité	Le gaspillage alimentaire représente un gisement prioritaire pour le SMICTOM d'Alsace Centrale. Depuis plusieurs années, des actions concrètes sont menées dans la restauration collective (diagnostics, pesées, animations), permettant de sensibiliser à la fois les professionnels et les usagers. Le SMICTOM concentre son intervention sur les cantines scolaires relevant des Communautés de Communes, tout en apportant un appui complémentaire aux collèges (CEA) et aux lycées (Région Grand Est). Ces démarches, articulées avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT), visent à réduire significativement le gaspillage et à diffuser les bonnes pratiques vers la population.	
Descriptif	• Accompagner en priorité les cantines scolaires gérées par les Communautés de Communes : diagnostics, pesées, plans d'action, accompagnement technique. • Former les animateurs périscolaires pour qu'ils deviennent relais auprès des enfants sur les gestes anti-gaspillage. • Maintenir et renforcer l'observatoire du gaspillage alimentaire, en s'appuyant sur les pesées réalisées par les structures participantes. • Développer des outils pédagogiques adaptés aux différents publics (élèves, usagers, animateurs). • Articuler ces actions avec le PAT Alsace Centrale, afin de lier prévention des déchets et promotion d'une alimentation locale et durable. • Proposer des animations ponctuelles dans les collèges et lycées, en lien avec la CEA et la Région Grand Est, sans se substituer à leurs compétences.	
Partenaires et relais mobilisables	• Communes • Communauté de Communes • PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE Alsace Centrale • CEA • Région Grand Est • Réseau REGAL • DRAAF	• Structure d'accueil : AGF, PEP, OPAL, MJC de Villé, Centre Socioculturel du Val d'Argent • Pôle APSA • MNRAC • Prestataires locaux de repas : Pomme Choux, API Cuisinier d'Alsace, Alsacienne de Restauration, ADAPEI, Atelier de Guillaume
Effets attendus	• Réduction significative du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. • Sensibilisation large des enfants et jeunes, avec un effet démultiplicateur vers les familles. • Renforcement du lien entre prévention des déchets et alimentation durable. • Amélioration de la connaissance du gisement via l'observatoire du gaspillage alimentaire	
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre de cantines scolaires accompagnées par an. • Nombre d'animateurs périscolaires formés. • Nombre d'animations réalisées dans les collèges/lycées. • Nombre de pesées réalisées et évolution des résultats de l'observatoire. • Réduction du gaspillage alimentaire (g/repas). • Ratio de biodéchets collectés par convive dans les structures partenaires	

Thème / Action	AXE 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire Fiche 6 – Sensibiliser les ménages et commerces au juste achat et à la cuisine antigaspi
Gisement Impacté	Biodéchets issus des foyers et commerces alimentaires
Public(s) Cible(s)	Ménages, commerces de proximité, associations, partenaires du PAT
Contexte et finalité	Le gaspillage alimentaire domestique et commercial représente encore un gisement important, estimé à plus de 70 kg/hab/an. Réduire ce gaspillage est un levier essentiel pour limiter les tonnages de biodéchets collectés, réduire les émissions de CO_2 et renforcer la cohérence avec les politiques alimentaires territoriales. En complément des actions menées dans la restauration collective, le SMICTOM souhaite amplifier la sensibilisation des ménages et commerces, en lien avec le PAT Alsace Centrale et les associations locales d'éducation à l'environnement. L'objectif est de diffuser largement les bonnes pratiques du juste achat et de la cuisine antigaspi.
Descriptif	• Organiser des ateliers pratiques (batch cooking, recettes antigaspi, conservation des aliments, gestion des restes) à destination des habitants. • Mettre en place des campagnes de communication ciblées sur le gaspillage alimentaire : juste quantité, dates de péremption, astuces de conservation. • Travailler en partenariat avec les commerces alimentaires de proximité (boulangers, primeurs, supermarchés locaux) pour promouvoir les démarches antigaspi (étiquetage, ventes à prix réduit, dons). • S'appuyer sur le PAT Alsace Centrale pour coordonner les actions de sensibilisation avec les initiatives locales en faveur de l'alimentation durable. • Développer des kits antigaspi (guides pratiques, fiches recettes, outils de planification des courses et des repas). • Développer des partenariats avec les acteurs agricoles et associatifs pour réduire le gaspillage dès l'amont et favoriser des circuits courts (ex : conserverie) • Mobiliser les associations locales (Maison de la Nature du Ried, ARIENA, etc.) pour co-animer des ateliers et élargir le réseau de relais de sensibilisation.
Partenaires et relais mobilisables	• Communautés de Communes, • PETR Sélestat Alsace Centrale (PAT), • Commerces de proximité, • AGF Sélestat et Benfeld • Associations de consommateurs • Associations locales d'aide au public fragile : Paprika, Aspérule, Resto du Cœur etc • Pôle APSA • Maison de la Nature du Ried, et de l'Alsace Centrale
Effets attendus	• Réduction mesurable du gaspillage alimentaire dans les foyers et commerces. • Émergence d'une culture antigaspi partagée sur le territoire. • Diffusion des bonnes pratiques du juste achat et de la cuisine antigaspi dans la population. • Contribution significative à l'atteinte des objectifs de réduction des biodéchets et de neutralité carbone.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre d'ateliers pratiques organisés et nombre de participants. • Nombre de commerces engagés dans des démarches antigaspi. • Estimation des quantités de biodéchets évitées : caractérisations des OMR

Thème	**AXE 4 : Seconde vie des objets et matériaux**
Action	**Fiche 7 – Développer le réemploi et la réparation des objets du quotidien**
Gisement Impacté	Mobilier, électroménager, textiles, jouets, outils
Public(s) Cible(s)	Habitants, associations locales, structures ESS
Contexte et finalité	La seconde vie des objets du quotidien (mobilier, électroménager, textiles, jouets, outils) constitue un levier majeur de réduction des déchets. Le territoire bénéficie d'une collaboration de longue date avec Emmaüs Scherwiller, acteur historique et essentiel du réemploi local. Dans la continuité de ce partenariat, l'ambition du SMICTOM est de renforcer cette dynamique tout en ouvrant la démarche à d'autres structures de l'économie sociale et solidaire, afin de diversifier l'offre de solutions et de développer de nouvelles initiatives locales. Ainsi, le SMICTOM souhaite consolider les dispositifs existants (espaces réemploi, Repair Cafés) et accompagner des projets émergents comme l'Outithèque, pour élargir les pratiques de réemploi, de mutualisation et de réparation sur le territoire.
Descriptif	• Consolider et renforcer les espaces réemploi en déchèterie, en partenariat avec Emmaüs Scherwiller et d'autres acteurs potentiels (structures d'insertion, ressourceries, associations locales). • Développer et accompagner les Repair Cafés (mise en réseau, communication, matériel). • Soutenir le lancement de l'Outithèque (association Les Gouttes d'eau du Val d'Argent) dès 2025-2026 : prêt d'outils, animations de sensibilisation autour du partage et de l'entretien. • Explorer de nouveaux partenariats avec des acteurs de l'ESS ou avec des acteurs économiques privés engagés (artisans réparateurs). • Renforcer la visibilité des solutions de réemploi et réparation via des campagnes de communication locales et numériques.
Partenaires et relais mobilisables	• Emmaüs Scherwiller, • Repair Cafés du territoire, • Les Gouttes d'eau du Val d'Argent, • Structures ESS locales (Tremplin, ADAPEI, etc.) • Programme « Petite Ville De Demain » • CMA • Artisans réparateurs
Effets attendus	• Réduction des encombrants et allongement de la durée de vie des objets. • Structuration d'un réseau diversifié d'acteurs du réemploi, au-delà d'Emmaüs. • Diffusion des pratiques collaboratives et solidaires (prêt, réparation, mutualisation). • Sensibilisation renforcée des habitants au rôle économique, social et environnemental du réemploi.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Tonnages réemployés via les espaces réemploi et associations partenaires (t/an). • Nombre d'objets réparés avec succès dans les Repair Cafés (% de réussite). • Nombre d'adhérents et de prêts réalisés à l'Outithèque. • Nombre de partenariats actifs dans le réseau du réemploi (Emmaüs, ESS, communes, associations).

Thème *Action*	**AXE 4 : Seconde vie des objets et matériaux** **Fiche 8 – Vers la déchèterie du futur : capter et valoriser les matériaux réutilisables**
Gisement Impacté	Bois, mobilier, matériaux de construction, isolants, carton, métaux, autres matériaux issus des déchèteries
Public(s) Cible(s)	Usagers des déchèteries, associations de l'ESS, acteurs locaux du réemploi et du recyclage, entreprises du territoire
Contexte et finalité	Les déchèteries du SMICTOM concentrent près de la moitié des flux de déchets collectés. Or, une partie importante de ces apports (bois, mobilier, matériaux de construction) pourrait être orientée vers des filières locales de réemploi. Le SMICTOM souhaite engager une réflexion sur la déchèterie du futur, conçue comme un véritable lieu de captation des matériaux réutilisables et de mise en relation avec des partenaires de l'économie circulaire. Cette dynamique s'inscrit dans la logique nationale et régionale de transition vers une économie plus sobre en ressources.

Descriptif	• Expérimenter des dispositifs de captation des matériaux réutilisables en amont : espaces de dépôt dédiés (bois, carton, mobilier, matériaux du BTP).
	• Soutenir et accompagner les projets structurants comme la Matériauthèque de Boofzheim (Eco Bio Alsace), tout en restant ouvert à d'autres partenariats.
	• Développer des collaborations avec des structures de l'ESS pour donner une seconde vie à certains flux collectés.
	• Valoriser les synergies avec des acteurs économiques du territoire (artisans, entreprises de réemploi, plateformes de matériaux biosourcés).
	• Lancer une réflexion territoriale concertée sur l'évolution des déchèteries :
	  • intégrer plus de zones dédiées au réemploi,
	  • renforcer le tri qualitatif,
	  • développer des filières locales courtes,
	  • améliorer l'accueil et la sensibilisation des usagers.

Partenaires et relais mobilisables	• Eco Bio Alsace (Matériauthèque), • Communautés de Communes, • PERT Sélestat Alsace Centrale • Associations de l'ESS (Emmaüs, Tremplin, ADAPEI, ressourceries), • Association Parachutes • Artisans et entreprises locales du BTP, • Magasins de matériaux • CMA/ CCI • Région Grand Est, • ADEME • Filières REP
Effets attendus	• Réduction significative de la part des déchets de déchèterie envoyés en incinération. • Développement progressif d'une filière locale de réemploi et de matériaux. • Renforcement du rôle des déchèteries comme lieux de transition vers l'économie circulaire. • Sensibilisation accrue des usagers au potentiel de réemploi et à l'importance du tri qualitatif.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre et volume de matériaux détournés de l'incinération • Mise en service et utilisation d'espaces de dépôt dédiés. • Partenariats signés avec acteurs ESS et entreprises locales. • Taux de satisfaction des usagers concernant les nouveaux services proposés en déchèterie. • Caractérisation des déchets ultimes en déchèteries

Thème / *Action*	**AXE 5 : Vers une consommation sobre** **Fiche 9 – Développer la consigne pour réemploi et promouvoir le vrac pour réduire les plastiques à usage unique**	
Gisement Impacté	Emballages plastiques et alimentaires à usage unique	
Public(s) Cible(s)	Metteurs en marché (agroalimentaire, restauration, distribution), consommateurs	
Contexte et finalité	Les emballages à usage unique, majoritairement issus de ressources fossiles, génèrent d'importantes émissions de CO_2 sur l'ensemble de leur cycle de vie (production, transport, élimination). La loi AGEC et la feuille de route Zéro plastique 2030 fixent donc comme priorité le développement du vrac et du réemploi. Le SMICTOM d'Alsace Centrale s'inscrit dans cette dynamique en soutenant les initiatives locales et les expérimentations nationales (notamment le projet CITEO REUSE) pour accompagner la mutation des modes de consommation.	
Descriptif	**1. Accompagner les metteurs en marché et distributeurs** • Favoriser l'introduction d'emballages réemployables standardisés, en lien avec les filières agroalimentaires locales (dont la conserverie ADAPEI). • Appuyer les commerçants, dont supermarchés, et restaurateurs dans la mise en place de systèmes de consigne pour la vente à emporter et la consommation nomade. • Soutenir la montée en puissance des solutions de vrac (épiceries, restauration, grande distribution) par des actions de mise en réseau et de communication. **2. Développer la logistique du réemploi** • Contribuer à l'émergence de solutions locales de collecte, transport, lavage et redistribution des contenants consignés. • Favoriser la création d'une chaîne logistique mutualisée (traçabilité, référencement) permettant aux acteurs économiques de s'engager durablement. • Capitaliser sur les retours d'expérience du projet CITEO REUSE pour adapter le modèle au territoire. **3. Accompagner les consommateurs** • Informer et sensibiliser les habitants sur les nouveaux gestes (consigne, retour, tri des contenants réemployables). • Déployer des campagnes de communication ciblées sur la consommation nomade (snacking, boissons, vente à emporter). • Intégrer progressivement ces messages dans les actions transversales de sensibilisation (scolaires, grand public).	
Partenaires et relais mobilisables	• PETR Sélestat Alsace Centrale, • Région Grand Est, • ADEME. • CITEO • Chambres consulaires (CCI, CMA), • Commerçants, Supermarchés • Restaurateurs • Distributeurs,	• Acteurs de l'agroalimentaire local, • Associations de consommateurs, • Emmaüs Scherwiller (Ethiloc) • UZAGE • ADAPEI • Entreprise locale de ESS • La Fabrique à Projet Alsace Centrale
Effets attendus	• Réduction significative des plastiques à usage unique. • Mise en place d'un écosystème local cohérent autour du réemploi des emballages. • Implication croissante des consommateurs dans de nouvelles pratiques sobres. • Contribution directe aux objectifs de la loi AGEC et de la feuille de route régionale Zéro plastique 2030.	
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre de commerces/restaurants engagés dans le réemploi ou le vrac. • Nombre de contenants consignés mis en circulation (et taux de retour). • Mise en place d'au moins une solution logistique mutualisée sur le territoire. • Évolution de la proportion d'emballages réemployables dans la consommation nomade.	

Thème / *Action*	**AXE 5 : Vers une consommation sobre** **Fiche 10 – Encourager l'usage de textiles sanitaires lavables**
Gisement Impacté	Couches jetables, protections périodiques, protections pour incontinence, essuie-mains et lingettes jetables (TSUU) = OMR
Public(s) Cible(s)	Familles, structures de petite enfance, collectivités, établissements scolaires
Contexte et finalité	Les textiles sanitaires jetables constituent un gisement important d'ordures ménagères résiduelles, difficilement valorisable. Leur fabrication et leur élimination génèrent également une empreinte carbone élevée. Le SMICTOM d'Alsace Centrale agit depuis plusieurs années pour promouvoir des alternatives lavables, et souhaite désormais renforcer cette dynamique en ciblant en priorité les structures de petite enfance et en élargissant le champ d'action à d'autres usages jetables.
Descriptif	• Consolider le programme existant (ateliers, partenariats scolaires et de santé, conférences, kits découverte, aides financières) • Cibler les structures de petite enfance, avec un voyage d'étude vers des établissements fonctionnant uniquement en couches lavables, puis un accompagnement adapté. **Objectif : réduire significativement les déchets tout en diminuant l'empreinte carbone du service public de la petite enfance.** • Élargir l'action à d'autres textiles sanitaires (essuie-mains, papiers jetables), par des campagnes ciblées soulignant la cohérence avec les objectifs de neutralité carbone.
Partenaires et relais mobilisables	• Communautés de Communes (petite enfance), • Professionnels de santé, • Infirmières scolaires, • Crèches privées et associatives • CITEO (REP TSUU) • Les Tournesols (ESS laverie industrielle du Val d'Argent) • SDEA
Effets attendus	• Réduction mesurable du gisement de textiles sanitaires jetables. • Intégration des alternatives lavables dans les pratiques de la petite enfance et des familles. • Contribution directe aux objectifs climat grâce à la réduction des déchets incinérés.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre de familles et structures accompagnées. • Nombre de kits distribués et ateliers organisés. • Estimation du tonnage de déchets évité et des émissions de CO_2 associées. • Taux d'adhésion mesuré via enquêtes de satisfaction.

Thème / *Action*	**AXE 5 : Vers une consommation sobre** **Fiche 11 – Soutenir la consommation responsable et l'achat de seconde main**
Gisement Impacté	Objets d'occasion, textiles, mobilier, électroménager, équipements divers
Public(s) Cible(s)	Habitants, associations, acteurs économiques du réemploi, ESS, commerçants
Contexte et finalité	La consommation responsable et l'achat de seconde main constituent des leviers majeurs pour réduire les déchets et les émissions de CO_2 liées à la fabrication de biens neufs. Le territoire d'Alsace Centrale dispose d'un tissu d'acteurs dynamiques (associations, ressourceries, friperies, ESS) qui proposent des alternatives concrètes, mais qui peinent parfois à toucher un public plus large ou à structurer leur offre. L'ambition du SMICTOM est de soutenir la montée en puissance de ces acteurs, de rendre plus visibles et attractives leurs solutions, et d'inciter les habitants à modifier durablement leurs comportements d'achat.
Descriptif	**1. Accompagner et soutenir les acteurs locaux de la seconde main :** • Aides ponctuelles pour des réaménagements de boutiques (signalétique, espace pédagogique, mobilier d'exposition) • Appui à la logistique (collecte, stockage, transport) • Soutien à l'organisation d'événements de valorisation (vide-greniers, foires de la seconde main, défilés textiles) **2. Développer la visibilité de l'offre de seconde main :** • Communication conjointe (annuaires, plateformes locales, campagnes ciblées) • Mise en réseau des structures associatives, commerçantes et ESS **3. Encourager les habitants à adopter des pratiques sobres :** • Campagnes valorisant les bénéfices environnementaux et économiques de l'achat d'occasion, et de l'écoconsommation (vrac, utilisation de son propre contenant etc) • Intégration dans les animations scolaires et événements grand public • Favoriser l'expérimentation et l'innovation • Appuyer des initiatives pilotes (matériauthèques, bibliothèques d'objets, plateformes locales de mutualisation)
Partenaires et relais mobilisables	• Associations de réemploi et de l'ESS (Emmaüs, Ressourceries, friperies locales), • PETR Sélestat Alsace Centrale • Collectivités, • Chambres consulaires, • Région Grand Est, • ADEME, • Réseaux nationaux (Réemploi, ESS France). • Ludothèque, Médiathèque • Commerçants, Supermarchés
Effets attendus	• Développement d'une économie locale circulaire ancrée sur la seconde main. • Augmentation de la part de consommation sobre sur le territoire. • Réduction significative des déchets et des émissions liées à la fabrication et à l'élimination des produits neufs.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre d'acteurs économiques et associatifs accompagnés. • Nombre d'actions de visibilité menées (campagnes, événements). • Évolution du tonnage de biens détournés de l'élimination via la seconde main. • Fréquentation des boutiques et événements soutenus.

Thème / Action	AXE 6 : UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE ET ENGAGE Fiche 12 – Optimiser la gestion des déchets des collectivités
Gisement Impacté	Déchets verts et déchets issus des services municipaux (entretien, bâtiments, manifestations)
Public(s) Cible(s)	Communes, services techniques municipaux, intercommunalités
Contexte et finalité	Les collectivités locales, en particulier les communes et leurs services techniques, génèrent elles-mêmes une part significative de déchets (espaces verts, voirie, cimetières, bâtiments publics). Elles disposent également d'une capacité d'exemplarité forte vis-à-vis des habitants. L'objectif est de réduire les flux collectés en développant des pratiques sobres et vertueuses dans la gestion des services municipaux, puis d'élargir cette dynamique à l'ensemble des services communaux.
Descriptif	**Espaces verts et cimetières :** • Développer la gestion différenciée et les pratiques écologiques (fauches tardives, plantations durables, réduction des tontes). • Encourager le paillage, le mulching, l'éco-pâturage pour limiter les apports en déchèterie. • Réduire/ valoriser les déchets verts générés dans les cimetières (paillage, gestion écologique des plantations, compostage). **Autres services municipaux :** • Mettre en place le tri renforcé dans les bâtiments communaux (salles polyvalentes, écoles, mairies). • Réduire l'usage de jetables dans les espaces publiques et les manifestations communales. • Développer des filières de réemploi pour le mobilier et le matériel communal (ressourceries, dons aux associations). • Sensibiliser les agents communaux à l'exemplarité en matière de réduction des déchets. • Développer la mutualisation de matériaux communaux ou intercommunaux (broyeur, biflux ..)
Partenaires et relais mobilisables	• Communes • Communautés de Communes, • PETR Sélestat Alsace Centrale • Services techniques municipaux, • Prestataires d'entretien d'espaces verts, • Associations locales (ACJCA, Maison de la Nature), • SDEA/FREDON • Eco Manifestations Alsace • Emmaüs Scherwiller (Ethiloc).
Effets attendus	• Réduction des apports en déchèterie issus des services communaux. • Amélioration de la qualité écologique des espaces publics (biodiversité, sols). • Développement d'une exemplarité municipale visible et inspirante pour les habitants. • Optimisation des coûts liés à la gestion des déchets pour les communes.
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre de communes engagées dans une gestion différenciée ou en éco-pâturage. • Surface d'espaces verts gérés en fauche tardive. • Réduction des tonnages de déchets verts collectés dans les services municipaux. • Nombre de bâtiments communaux équipés pour le tri. • Volume de mobilier ou matériel communal réemployé. • Diminution des levées et/ou apports en déchèterie

<table>
<tr><td>Thème
Action</td><td colspan="2">AXE 6 : UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE ET ENGAGE
Fiche 13 – Développer des solutions de prévention et de tri pour les événements locaux</td></tr>
<tr><td>Gisement Impacté</td><td colspan="2">Déchets issus des manifestations locales (emballages, vaisselle jetable, biodéchets)</td></tr>
<tr><td>Public(s) Cible(s)</td><td colspan="2">Associations, communes, organisateurs d’événements (culturels, sportifs, festifs)</td></tr>
<tr><td>Contexte et finalité</td><td colspan="2">Les événements locaux (fêtes de village, manifestations sportives ou culturelles, kermesses, marchés) génèrent des volumes importants de déchets, souvent composés de vaisselle jetable, emballages plastiques et restes alimentaires. Depuis plusieurs années, le SMICTOM accompagne les organisateurs pour renforcer l’éco-exemplarité des manifestations. Cette action vise à capitaliser sur les acquis et à aller plus loin en structurant une offre locale de solutions réemployables et de tri efficace.</td></tr>
<tr><td>Descriptif</td><td colspan="2">Poursuivre et renforcer l’accompagnement des manifestations locales pour intégrer systématiquement des démarches écoresponsables
Mettre en réseau le parc de bacs bi-flux et tri-flux déjà disponibles dans les communes et au SMICTOM, afin d’assurer aux organisateurs un accès simple et homogène aux équipements de tri, en appui des démarches de prévention.
Valoriser les bonnes pratiques et diffuser des retours d’expérience positifs (communes et associations pionnières).
Développer l’offre locale de vaisselle réemployable dédiée à l’événementiel :
Investissement par le SMICTOM dans une gamme de vaisselle spécifique (snacking : frites, crêpes, saucisses, etc.) ;
Mise à disposition auprès des organisateurs via Ethiloc (chantier d’insertion d’Emmaüs Scherwiller) ;
Mise en place d’une unité de lavage complémentaire pour garantir un service opérationnel ;
Déployer des actions de sensibilisation, de formation et d’accompagnement des associations sur la consigne et les pratiques écoresponsables</td></tr>
<tr><td>Partenaires et relais mobilisables</td><td>Communes
Communautés de Communes
PETR Sélestat Alsace Centrale
Associations culturelles, festives ou sportives</td><td>Eco Manifestations Alsace
Emmaüs Scherwiller (Ethiloc)
CITEO</td></tr>
<tr><td>Effets attendus</td><td colspan="2">Réduction significative de l’usage de vaisselle et emballages jetables dans les manifestations locales.
Amélioration du tri et réduction des ordures ménagères résiduelles générées par les événements.
Développement d’une filière locale d’économie circulaire créatrice d’emplois d’insertion (via Ethiloc).
Valorisation de l’image écoresponsable des manifestations du territoire.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et évaluation</td><td colspan="2">Nombre d’événements accompagnés par an.
Volume de vaisselle réemployable mise à disposition (nombre de pièces, taux de rotation).
Tonnage de déchets évités (emballages, vaisselle jetable).
Nombre d’associations formées aux pratiques écoresponsables.</td></tr>
</table>

Thème *Action*	**AXE 6 : UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE ET ENGAGE** **Fiche 14 – Intégrer prévention et économie circulaire dans la commande publique**	
Gisement Impacté	Déchets liés aux achats publics (fournitures, mobilier, BTP, restauration, prestations événementielles)	
Public(s) Cible(s)	SMICTOM, Communautés de Communes, communes	
Contexte et finalité	La commande publique représente un levier essentiel pour orienter la prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire. Les collectivités du territoire disposent d'un pouvoir d'entraînement considérable sur les filières locales, à travers leurs choix d'achats et leurs cahiers des charges. Le PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE Alsace Centrale et les Communautés de Communes développent leurs propres plans d'action, dans le cadre notamment du programme TETE (Territoire Engagé Transition Écologique). Le SMICTOM souhaite s'appuyer sur ces dynamiques pour accélérer l'intégration de critères de prévention et de réemploi dans la commande publique, tout en faisant évoluer ses propres pratiques internes.	
Descriptif	• Appuyer les plans d'action des Communautés de Communes et du PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE Alsace Centrale, en coordonnant et mutualisant les initiatives en matière d'achats responsables. • Développer l'intégration de clauses environnementales et circulaires dans les marchés publics : réemploi du mobilier, réduction des emballages, lutte contre le plastique à usage unique, lutte contre le gaspillage alimentaire, valorisation des matériaux de chantier. • Soutenir la montée en compétence des agents à travers des formations adaptées, en lien avec le CNFPT, pour mieux intégrer la prévention des déchets dans les pratiques d'achat. • Poursuivre et développer en interne au SMICTOM des pratiques d'achats responsables (papier recyclé, mobilier réemployé, prestations événementielles écoresponsables), afin de montrer l'exemple et diffuser les bonnes pratiques auprès des collectivités adhérentes. • Organiser des retours d'expérience et des temps d'échanges intercollectivités, pour capitaliser sur les réussites et partager les outils. • Valoriser et mieux faire connaître les acteurs locaux de l'ESS (tels que ADAPEI, Emmaüs, Tremplin, SAVA, Ginkgo Espaces Verts) et les intégrer dans la commande publique responsable, afin de créer des débouchés pour leurs services et renforcer l'économie circulaire de proximité.	
Partenaires et relais mobilisables	• Communes • Communautés de Communes • CNFPT	• Entreprise de ESS impliquer dans le réemploi Emmaüs Scherwiller (Ethiloc). • ADAPEI
Effets attendus	• Diffusion large des pratiques d'achat responsable et circulaire dans les collectivités du territoire. • Réduction des déchets liés aux marchés publics (emballages, mobilier, BTP). • Création d'un effet d'entraînement sur les filières locales (réemploi, réparation, recyclage). • Exemplarité du SMICTOM et des collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de la prévention des déchets.	
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre de marchés publics intégrant des clauses de prévention ou d'économie circulaire. • Nombre d'agents formés (SMICTOM, communes, intercos). • Nombre d'expérimentations menées en interne au SMICTOM. • Retours d'expérience partagés entre collectivités.	

Annexes

ANNEXE 1 :

Le lien entre le PLPDMA et les autres programmes locaux de politiques publiques

Le PLPDMA du SMICTOM d'Alsace Centrale s'inscrit dans un écosystème territorial cohérent, où la prévention des déchets doit s'intégrée dans des stratégies globales transversales et à plusieurs échelles.

Politiques publiques	Description et lien avec la prévention des déchets
Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) Pour les Communautés de Communes de Sélestat et Territoires, Ried de Marckolsheim, Vallée de Villé et Val d'Argent, le PCAET est piloté par le PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE de Sélestat Alsace Centrale. Le PCAET est en cours de renouvellement. Il sera ratifié en fin d'année 2025. Il est désormais intégré au SCOT. Pour les Communauté de Communes du Pays de Barr et du Canton d'Erstein, la démarche est conduite en directe.	Ces PCAET fixent des horizons 2030 et 2050 pour atteindre la neutralité carbone, renforcer la résilience climatique, améliorer la qualité de l'air et mobiliser toutes les parties prenantes. Cela peut s'appuyer sur : • la sobriété des modes de production et consommation, pour réduire les volumes de déchets produits, • le développement de circuits courts et du PAT, dans la lignée du PLPDMA, • la promotion de l'économie circulaire, notamment via la rénovation urbaine et les filières matériaux, textile, agroalimentaire, • la gestion des déchets centrée sur la prévention, le réemploi et la valorisation, conformément au PLPDMA. A cela s'ajoute la volonté du SMICTOM de décarboner le service public de gestion des déchets
Projet Alimentaire Territorial (PAT) – niveau 2 Porté par le PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE de Sélestat Alsace Centrale Concerne les Communautés de Communes adhérente au PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE de Sélestat mais également la Communauté de Communes du Canton d'Erstein	Porté par le PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE de Sélestat Alsace Centrale, le PAT vise à faire de l'Alsace Centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et locale. Le PLPDMA contribue à cet objectif, notamment en luttant contre le gaspillage alimentaire, mais aussi par la sensibilisation du grand public, la promotion du jardin naturel, du compostage et la valorisation des biodéchets.
Feuille de route « zéro plastique 2030 » Région Grand Est	Portée par la Région Grand Est, la feuille de route "Zéro plastique 2030" vise à réduire l'impact environnemental des plastiques et à encourager une économie circulaire plus sobre. Le PLPDMA du SMICTOM d'Alsace Centrale y contribue pleinement à travers plusieurs axes : • le soutien à la réduction des plastiques à usage unique, • le développement du réemploi, • et l'optimisation continue du geste de tri.
Stratégie d'économie circulaire Adoptée en 2022 par le SMICTOM et reconnu par le label Territoire engagé par la Transition Ecologique - Economie Circulaire Niveau 3 étoiles. Elle est complétée par l'action des Communautés de Communes toutes engagées dans une démarche TETE, coordonnées au niveau du PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE de Sélestat Alsace Centrale.	Le PLPDMA en est le volet opérationnel dans le champ des déchets ménagers. Le SMICTOM porte particulièrement ses efforts sur les axes suivants : • **Encourager** une commande publique durable, • **Prolonger la durée de vie** des produits via la maintenance, la réparation et le réemploi, • **Boucler les boucles de matières** favorisant le recyclage des matériaux et en séparant les flux organiques des autres déchets.

ANNEXE 2 :

Les fiches suivantes présentent un retour synthétique des propositions d'action issues des ateliers thématique réalisés à l'occasion de la journée de concertation du 23 mai 2025 avec les partenaires du territoire. Les éléments présentés ont permis d'enrichir les fiches actions du futur PLPDMA.

Gaspillage alimentaire	
Idées / envies / solutions	• Éduquer dès le plus jeune âge au goût, à la saisonnalité et à la gestion des quantités. • Développer des pratiques domestiques anti-gaspi : batch cooking, planification, conservation. • Introduire des menus anti-gaspi dans les cantines scolaires, accompagnés d'affichages pédagogiques (quantités jetées, économies réalisées). • Créer une charte de qualité des repas valorisant les produits simples et les circuits courts. • Favoriser les liens directs entre producteurs, transformateurs et consommateurs pour limiter les invendus. • Lancer des campagnes de communication auprès des familles (via écoles, réseaux sociaux, associations…). • Développer des tiers-lieux alimentaires (cuisines collaboratives) pour cuisiner les invendus en partenariat avec écoles, restaurateurs retraités ou citoyens engagés.
Freins / difficultés	• Peurs exagérées liées à la sécurité sanitaire et mauvaise compréhension des dates (DLC/DLUO). • Contraintes organisationnelles dans les cantines : temps, effectifs, matériel. • Produits invendus peu attractifs (forme, couleur) et normes esthétiques rigides. • Quantités imposées par les distributeurs > difficile à adapter localement. • Contenants mal adaptés aux besoins (trop grands, peu flexibles). • Risque juridique perçu, souvent plus une peur qu'une réelle contrainte. • Économie linéaire difficile à faire évoluer sans appui structurel.
Personnes à mobiliser	• SMICTOM (gestion des déchets), chefs de cantine, parents d'élèves. • Restaurateurs, associations locales, intercommunalités (ComCom). • Secteur privé, producteurs, enseignants, habitants. • Tout le monde est concerné à son échelle.
Besoins pour passer à l'action	• Créer des filières de valorisation des invendus : cuisines solidaires, dons organisés, paniers à bas coût. • Mettre en place des infrastructures de relivraison / redistribution (ex : frigos partagés, paniers solidaires). • Sensibiliser dès l'école à la lutte contre le gaspillage alimentaire. • Former sur les dates de consommation, la conservation, le compostage. • Adapter la législation pour faciliter le don et la revalorisation des denrées. • Comparer les coûts réels du gaspillage pour déconstruire les idées reçues (anti-gaspi = plus cher ? Faux). • Mieux connecter les acteurs via des plateformes numériques ou logistiques communes.
À nuancer : *certaines normes sanitaires sont déjà assouplies si les acteurs sont formés et encadrés. Le frein principal est souvent psychologique et juridique, plus que légal.*	

Supermarché en 2050	
Idées / envies / solutions	• Suppression des emballages à usage unique, développement massif du VRAC. • Réduction de l'offre à l'essentiel : produits bruts, de saison, utiles. • Création de coopératives solidaires gérées par et pour les citoyens. • Consigne généralisée sur tous les emballages (verre, plastique PET…). • Encourager les circuits courts via des marchés conviviaux, sans publicité. • Mutualiser les livraisons et favoriser des transports collectifs doux. • Développer le commerce ambulant pour les zones rurales isolées. • Explorer des modèles de paniers à la carte, plus souples que les AMAP classiques. • Faire des supermarchés des lieux de vie : autres services types restauration, local associatifs, bibliothèque pour favoriser le lien social • Développer d'autres formes de supermarché où le consommateur est impliqué (magasin associatif : oies sauvages, biocoop etc)
Freins / difficultés	• Normes sanitaires strictes qui freinent le déploiement massif du vrac. • Offres alternatives encore peu attractives ou mal approvisionnées. • Éloignement géographique de certains modèles durables (pas accessibles sans véhicule). • Difficulté à changer les habitudes de consommation (confort, rapidité, promotions). • Modèle économique alternatif (coopératif, non-spéculatif) difficile à rendre viable sans soutien public.
Personnes à mobiliser	• Producteurs locaux, associations, élus, collectifs citoyens. • Structures d'insertion, EPCI, jeunes publics, consommateurs engagés. • Plateformes coopératives déjà en place ou à structurer.
Besoins pour passer à l'action	• Tester localement des formats innovants : mini-épiceries VRAC, livraisons mutualisées, marchés hebdomadaires en zone rurale. • Mettre en place un cadre législatif clair et favorable à ces modèles (réduction des charges, facilités fiscales…). • Informer davantage sur les labels, l'origine et les modes de production. • Favoriser l'achat responsable via la pédagogie, la signalétique et des outils de comparaison. • Rendre plus visibles les points de retour ou de réemploi (boucles d'économie circulaire).
Ajout : • Accompagner la transition en douceur avec des outils simples (ex : carnet de route du consommateur, programme de fidélité écoresponsable).	

Matériauthèque	
Idées / envies / solutions	• Créer une matériauthèque territoriale : lieu dédié au stockage, à l'échange et à la transformation de matériaux récupérés (chantier, déco, mobilier…). • Développer une base de données partagée des ressources disponibles (localisation, quantité, état). • Mettre en place un système de prêt ou troc d'objets et matériaux. • Mutualiser avec des ateliers de réparation, de fabrication ou des recycleries locales. • Valoriser les matériaux par la transformation (design, bricolage, art…).
Freins / difficultés	• Normes sanitaires et sécurité selon le type de matériaux (toxiques, instables, etc.). • Manque de place, de transport adapté et de logistique de tri/stocker. • Coût de fonctionnement élevé sans modèle économique clair. • Méconnaissance du potentiel de réemploi par le grand public. • Qualité variable et non standardisée des matériaux disponibles.
Personnes à mobiliser	• Artisans, associations locales, établissements scolaires, structures sociales et culturelles. • Collectivités, centres de formation, hôpitaux. • Entreprises du BTP (gros générateurs de matériaux), architectes. • Habitants et porteurs de projets d'économie circulaire.
Besoins pour passer à l'action	• Formation et sensibilisation au réemploi (pour pros et citoyens). • Mise en place d'un réseau de mutualisation des matériaux. • Outils de tri, de transport et de stockage adaptés. • Plateforme numérique pour signaler, visualiser et réserver les matériaux. • Coordination entre acteurs du bâtiment, collectivités et tiers-lieux.
Ajouts : • *Intégrer la matériauthèque à des ateliers d'auto-réparation ou recycleries.* • *Prévoir des outils d'évaluation de qualité des matériaux : scanner, fiche technique standard, protocole de tri.*	

Restauration rapide	
Idées / Envies / Solutions	• Mettre en place des emballages consignés, réutilisables ou compostables dans les points de vente à emporter. • Créer des mécanismes de consigne ou de compostage collectif / mutualisé. • Soutenir le développement de cantines ou kiosques "fast good" engagés dans une logique éco-responsable. • Promouvoir des franchises locales engagées (type *Green Food*) comme modèles inspirants.
Freins / Difficultés	• Contraintes sanitaires strictes (contact alimentaire, nettoyage). • Flux rapide de clients = peu de temps pour expliquer les consignes. • Coût supérieur des alternatives durables. • Habitudes bien ancrées du jetable / du "vite fait".
Personnes à mobiliser	• Commerçants, restaurateurs, collectivités territoriales (services de restauration collective). • Associations de consommateurs, équipes de cantines scolaires. • Entreprises de gestion des déchets et composteurs locaux.
Besoins pour passer à l'action	• Formation des professionnels à l'usage d'emballages alternatifs. • Réglementations incitatives et soutien aux alternatives (subventions, labels, allègements fiscaux). • Infrastructures dédiées : composteurs, lave-vaisselle mutualisés, bacs de retour. • Signalétique claire et pédagogique en point de vente pour faciliter l'adhésion.
Ajout : Campagne de communication ciblée, visible et rapide, pour convaincre sans ralentir le service.	

Déchets verts	
Idées / Envies / Solutions	• Mettre à disposition des broyeurs, • Favoriser des pratiques comme l'écopâturage, les haies sèches, le compost collectif, ou la fabrication de pellets pour chauffage. • Organiser le partage de connaissance pour développer le compostage et les pratique de jardinage au naturel. • Mettre en réseau les quartiers pour échanger les déchets verts utiles à d'autres (paillage, amendement...).
Freins / Difficultés	• Surproduction saisonnière difficile à gérer (printemps / automne). • Problèmes de stockage temporaire, manque de lieux adaptés. • Dépôts sauvages, prolifération de maladies végétales si mal gérés. • Faible connaissance des usages alternatifs des déchets verts.
Personnes à mobiliser	• Communautés de Communes, collectivités locales. • Associations environnementales, paysagistes, horticulteurs. • Habitants, notamment pour la gestion de proximité (troc, diagnostics, relais compost). • Professionnels du jardin et du compostage.
Besoins pour passer à l'action	• Création de lieux mutualisés pour le dépôt, broyage, compostage. • Soutien technique et logistique : remorques, broyeurs partagés, composteurs collectifs. • Formation et ateliers pour renforcer les compétences de la population et lui permettre d'adapter ses pratiques de jardinage au changement climatique. • Communication locale : guides pratiques, permanences d'info. • Aides régionales ou locales pour le financement des équipements.
Liens à valoriser : • Jardins partagés : débouché naturel pour ces ressources (paillage, compost). • Tiers-lieux agricoles ou sociaux comme relais d'utilisation.	

Couches et protections hygiéniques	
Idées / envies / solutions	• Créer des couches compostables pour enfants et adultes. • Mettre en place un système de collecte spécifique des CL (couches lavables / compostables) sur les sites de crèches, EHPAD, etc. • Créer un sujet pilote sur les CL dans les crèches et EHPAD. • Proposer une pré-collecte triée (séparation couches des autres biodéchets).
Freins / difficultés	• Problèmes liés aux normes sanitaires (peur d'infections, exigences réglementaires). • Difficulté à communiquer sur ce qui existe déjà. • Température de compostage souvent insuffisante dans les filières classiques. • Les odeurs, les coûts, les doutes sur l'hygiène, sont des freins majeurs. • Manque d'exemples concrets (solution mal connue).
Personnes à mobiliser	• SDEA (acteur de l'eau et de l'assainissement). • L'État (pour impulser et réglementer). • Entreprises (fabricants, collecteurs, opérateurs de traitement) = REP TSSU • Animateurs – maîtres composteurs. • Crèches, EHPAD, collectivités territoriales.
Besoins pour passer à l'action	• Former les maîtres composteurs au compostage des couches lavables / compostables. • Mettre en place une REP (Responsabilité Élargie du Producteur). • Créer une filière spécifique de traitement. • Expérimentations locales / retours d'expérience.
Ajout : • Études sanitaires pour lever les freins réglementaires. • Système de location /lavage de couches lavables (réemploi)	

Le VRAC	
Idées / Envies / Solutions	• Éliminer les suremballages, développer les contenants réutilisables. • Créer des filières courtes et circuits coopératifs (groupes d'achat). • Redéfinir les filières d'approvisionnement. • Encourager la visualisation claire des prix au kg. • Développer des mobiliers adaptés, ergonomiques et attractifs. • Favoriser le réemploi des contenants, organisation de la recharge en vrac.
Freins / Difficultés	• Trop associé à un effort / un public militant. • Manque de lisibilité sur les prix / quantités. • Contrainte logistique (hygiène, nettoyage, stockage). • Pas toujours moins cher / pas de gain visible. • Méfiance envers la fraîcheur et la qualité des produits en vrac. • Contraintes de temps, place, personnel dans les petits commerces.
Personnes à mobiliser	• Distributeurs / commerçants • Producteurs / coopératives agricoles • Législateurs / institutions • Collectivités locales • CIVAM / acteurs agroécologiques • Industriels de l'emballage • Citoyens sensibilisés
Besoins pour passer à l'action	• Accessibilité financière (aides, subventions). • Mobilier ergonomique et autonome. • Outils pédagogiques (sensibilisation à la consommation en vrac). • Harmonisation réglementaire pour faciliter la vente en vrac. • Formation des commerçants et porteurs de projet. • Application mobile pour traçabilité / visibilité des points de vente. • Soutenir la transformation des filières vers un modèle sans emballage.
À souligner : *une meilleure lisibilité des prix au kg en vrac est souvent un facteur d'adoption.*	

Prêt de matériel	
Idées / Envies / Solutions	• Développer des outilthèques : lieux de prêt d'outils partagés entre habitants. • Créer des plateformes d'échange ou de troc d'objets à l'échelle locale. • Organiser des Repair Cafés pour réparer plutôt que remplacer. • Encourager la mutualisation intercommunale à travers des partenariats publics et associatifs. • Mobiliser les FabLabs pour prêter ou mettre à disposition de gros équipements.
Freins / Difficultés	• Responsabilité en cas de casse ou de mauvaise utilisation. • Problèmes logistiques : transport, stockage sécurisé, gestion des cautions. • Coût de gestion (entretien, suivi des prêts). • Absence d'outils de suivi : manque de catalogue partagé, d'inventaire structuré. • Mobilisation de volontaires /bénévoles
Personnes à mobiliser	• Associations locales spécialisées dans le prêt, la réparation ou la transition écologique. • Collectivités territoriales, notamment pour la logistique et les locaux. • Bénévoles et citoyens volontaires pour animer et entretenir les lieux. • FabLabs et structures d'économie sociale et solidaire.
Besoins pour passer à l'action	• Développement d'une plateforme numérique pour réserver, gérer et tracer les prêts. • Soutien financier local et implication citoyenne dès la conception du projet. • Intégration avec des applications mobiles communautaires existantes (ex. : *Poppins*, *Geev*, *Mutum*).
Ajout : • Mise en place de protocoles d'emprunt clairs (durée, dépôt de garantie, assurance). • Frein logistique clé : stockage sécurisé, gestion des cautions ou dépôts de garantie.	

Déchèterie 2050	
Idées / Envies / Solutions	• Transformer les déchèteries en ressourceries actives, orientées réemploi, réparation, et valorisation. • Mettre en place des espaces d'échange et de troc, avec valorisation sur place (ex. : compostage, réparation). • Optimiser le tri à la source, en lien avec des filières locales de réemploi et de recyclage.
Freins / Difficultés	• Dépôts sauvages persistants à proximité des déchèteries. • Manque de lisibilité des consignes pour les usagers : où, quand, comment donner ? • Peu d'acteurs de réemploi actifs et visibles sur le territoire.
Personnes à mobiliser	• Agents de déchèteries et gestionnaires de site. • Collectivités (intercos, communes), pour les aménagements et la réglementation. • Acteurs du réemploi local : associations, ressourceries, artisans, tiers-lieux. • Bénévoles, habitants engagés et élus locaux.
Besoins pour passer à l'action	• Définir un modèle économique durable (logistique, gestion, incitations à donner). • Créer des plateformes de dépôt et d'échange, physiques et/ou numériques. • Développer des actions pédagogiques (ateliers, visites scolaires, communication locale). • Former les citoyens et les agents à la seconde vie des objets et au design circulaire.
Ajout : • *Impliquer des designers ou artisans pour transformer les objets récupérés et stimuler leur réutilisation créative.*	

Glossaire

ACJCA (Amis du Compostage et du Jardin d'Alsace Centrale)
Association locale partenaire, mobilisée notamment sur la gestion de proximité des déchets verts (broyage, paillage, animations/journées techniques).

ADEME
Agence de la transition écologique. Organisme public qui accompagne les collectivités, entreprises et citoyens dans la transition énergétique, écologique et climatique.

CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)
Structure d'accompagnement des entreprises du commerce, des services et de l'industrie. Relais utile pour promouvoir la prévention des déchets, le vrac/consigne et l'éco-conception.

CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)
Structure d'appui aux artisans et TPE. Partenaire dans la réduction à la source, le réemploi, le tri des déchets d'activités et l'intégration d'achats responsables.

CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
Organisme public de formation pour les agents des collectivités locales. Peut accompagner la montée en compétences sur la prévention des déchets, la commande publique responsable, etc.

CSR (Combustible Solide de Récupération)
Combustible produit à partir de déchets ultimes non recyclables, utilisé dans l'industrie (cimenteries, chaufferies) en substitution aux énergies fossiles.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
Appareils électriques et électroniques en fin de vie (ménagers, informatiques, audiovisuels, etc.). Filière REP dédiée avec dépollution et recyclage.

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)
Déchets produits par les ménages et déchets comparables produits par des activités économiques, collectés par le service public des déchets.

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)
Fraction des déchets ménagers qui reste après tri à la source (bac gris).

PAT (Projet Alimentaire Territorial)
Démarche locale visant à relocaliser l'alimentation (production, transformation, distribution), à renforcer les circuits courts et à réduire le gaspillage alimentaire.

PAV (Points d'Apport Volontaire)
Bornes de collecte installées dans l'espace public pour le verre, les emballages et les papiers, les OMR ou les biodéchets.

PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)
Plan stratégique des intercommunalités pour réduire les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire au changement climatique.

PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
Outil de planification obligatoire pour les collectivités compétentes, visant à organiser la stratégie locale de prévention et de réduction des déchets.

PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)
Document de planification à l'échelle régionale qui fixe les objectifs et les orientations de la prévention, du tri, de la valorisation et du traitement des déchets.

REP (Responsabilité Élargie du Producteur)
Dispositif réglementaire qui rend les producteurs responsables de la gestion et du financement de la fin de vie de leurs produits.

RI (Redevance Incitative)
Mode de facturation qui indexe une partie de la redevance sur la quantité réelle de déchets produits (nombre de levées, volume du bac), afin d'encourager la réduction à la source et le tri.

SMICTOM
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Structure intercommunale compétente pour l'organisation et la gestion du service public des déchets.